Repères
pour sa mise en œuvre
au collège

Le livret personnel de compétences

mathématiques, culture scientifique et technologique
pratique d'une langue vivante étrangère
compétences sociales et civiques
autonomie et initiative
culture humaniste
maîtrise de la langue française
maîtrise des tice





Sommaire

Sommaire 3

Introduction 4

Fiche 1 Compétence, attestation, socle commun, … vers un vocabulaire commun 6

Fiche 2 Le livret personnel de compétences 8

Fiche 3 Évaluer, valider, noter 10

Fiche 4 Accomplir une tâche complexe 13

Fiche 5 Impliquer l'élève dans ses apprentissages et dans son évaluation 15

Fiche 6 Socle commun et parcours de découverte des métiers et des formations 17

Fiche 7 Le livret personnel de compétences en SEGPA 19

Fiche 8 Le livret personnel de compétences en 3ème à module de découverte professionnelle 6 heures 21

Fiche 9 Liaison école-collège et collège-lycée 23

Fiche 10 Livrets, passeports et autres supports 24

Fiche 11 L'expérimentation du livret de compétences 26

Fiche 12 Le pilotage en établissement 28

Fiche 13 Communication vers les familles au cours de l'année scolaire 30

Fiche 14 Application nationale et applications numériques en établissement 34

ANNEXES 36

Introduction

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 fixe à la Nation, dans son article 9, un objectif ambitieux : « la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ».

A la suite du décret du 11 juillet 2006 déclinant le contenu du socle commun, le travail sur sa mise en œuvre effective a été entrepris. C'est ainsi qu'après des phases d'expérimentation, l'évaluation et la validation des acquis des élèves par les équipes pédagogiques ont été généralisées dans l'ensemble des établissements à la rentrée scolaire 2009. En juin 2011, pour la première fois, la maîtrise du socle commun sera exigée pour l'obtention d'un diplôme national.

Ainsi, au collège mais également au-delà, jusqu'à ce que l'élève ait atteint l'âge de 16 ans, cet objectif, véritable fil d'Ariane de la scolarité, suppose et induit la valorisation des acquis d'un élève tout au long de son parcours, quelle que soit la forme prise par celui-ci.

Les fiches repères présentées ici ont été élaborées dans le souci d'accompagner les équipes pédagogiques dans la pratique de l'évaluation et de la validation des compétences du socle commun au collège. Elles fixent un cadre national pour les pratiques tout en proposant également des pistes de réflexion pour organiser les apprentissages et évaluer les compétences, piloter la mise en œuvre du socle dans les établissements, gérer la liaison inter-degrés et inter-cycles. Elles explicitent le lien avec d'autres outils de suivi des acquis.

Les priorités pour l'accompagnement

Il est fondamental, tout en organisant une cohérence d'ensemble du système, de respecter la liberté de pratiques de chacun, en expliquant l'utilité et l'intérêt du changement, en développant des pratiques d'aide et de soutien dans tous les cadres d'intervention (formations, animations, inspections).

Un travail d'analyse, d'élucidation et d'explication est également nécessaire pour convaincre de la nécessité d'une évolution dans les pratiques des enseignants. Il est déterminant de « bien faire comprendre à tous l'intérêt des ruptures proposées tout en montrant dans quelle logique et continuité ces évolutions s'inscrivent » (Rapport IGEN). On s'attachera à mettre en évidence la complémentarité entre une approche disciplinaire et une approche pédagogique transversale de chaque enseignement afin d'accentuer la cohérence entre discours et pratiques.

La mise en place du socle commun de connaissances et de compétences permet par ailleurs d'engager un travail en partenariat entre les chefs d'établissement et les corps d'inspection pour le pilotage pédagogique des établissements : conseil pédagogique, conseils d'enseignement, inspections et visites, animations de bassin, partage d'outils et de supports, formations continue et initiale, groupes de recherche constitueront autant d'espaces à utiliser. Les corps d'encadrement accompagneront les enseignants dans les démarches d'évaluation, particulièrement au cours des actions de formation.

Les professeurs veilleront pour leur part à poursuivre l'établissement de convergences entre disciplines (les programmes, les vade-mecum, les ressources pour faire la classe, etc., les aideront) et à éviter la fragmentation des connaissances et des apprentissages.

En savoir plus

Le socle commun de connaissances et de compétences, décret du 11 juillet 2006
www.legifrance.gouv.fr

Les compétences-clés européennes : les compétences clés dans un monde en mutation
http://eur-lex.europa.eu

Fiche 1 Compétence, attestation, socle commun, … vers un vocabulaire commun

La notion de compétence

Le terme de compétence est polysémique et peut prendre, selon les disciplines, des acceptions différentes. Afin de clarifier cette notion de compétence, on peut faire référence à des définitions de quelques auteurs :

- savoir identifié, mettant en jeu une ou des capacités dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé. Plus précisément, on peut nommer compétence la capacité d'associer une classe de problèmes précisément identifiée avec un programme de traitement déterminé (Philippe MERIEU – 1989) ;
- la compétence est de l'ordre du savoir-mobiliser (Guy le Boterf – 1994) ;
- une compétence permet de faire face à une situation complexe, de construire une réponse adaptée sans la puiser dans un répertoire de réponses préprogrammées (Philippe PERRENOUD –1999) ;
- une compétence est un savoir agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations (Jacques Tardif – Canada) ;
- une compétence est un ensemble intégré et fonctionnel de savoirs, savoir faire, savoir être et savoir devenir qui permettront, face à une catégorie de situations, de s'adapter, de résoudre des problèmes et de réaliser des projets (Marc Romainville – Belgique).

De ces propositions, il est possible de dégager quelques points forts.

Une compétence consiste en la mobilisation d'un ensemble de ressources diversifiées internes (connaissances, capacités, habiletés) et externes (documents, outils, personnes) renvoyant à la complexité de la tâche et au caractère global et transversal de la compétence. Les compétences s'exercent dans des situations contextualisées mais diversifiées qui impliquent un processus d'adaptation (et non de reproduction de mécanismes) et de transfert d'une situation à l'autre.

Une compétence est opérationnelle dans un cadre curriculaire précis (structure, horaire, programme, pratiques pédagogiques et didactiques, matériels) ce qui donne toute son importance à la situation d'apprentissage dans chacune des disciplines impliquées.

Il est fondamental de garder une conception dynamique de la compétence avec un recentrage sur les processus d'apprentissage de l'élève, afin de mettre en synergie l'acquisition de connaissances, le développement de capacités (aptitudes ou habiletés) et l'adoption d'attitudes. L'objectif global de formation de tout futur citoyen est une intelligence des situations, l'enjeu majeur est de provoquer le regard instruit.

La définition finalement adoptée par le parlement européen, le 26 septembre 2006, est la suivante : « Une compétence est une combinaison de connaissances, d'aptitudes (capacités) et d'attitudes appropriées à une situation donnée. Les compétences clés sont celles qui fondent l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, la citoyenneté active et l'emploi ».

La définition retenue dans le texte français du socle diffère légèrement : « chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité. »

Le vocabulaire de l'attestation

L'attestation se décline en trois niveaux (cf annexe) :

- la **compétence** (ensemble de connaissances, capacités et attitudes) : par exemple la compétence 1 = la maîtrise de la langue française, la compétence 4 = la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication …
- le **domaine** : par exemple dans la compétence 1, lire, écrire …. sont des domaines
- l'**item** qui représente une déclinaison d'un domaine : par exemple, pour le domaine lire, adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi, dégager par écrit ou oralement l'essentiel d'un texte lu…

La maîtrise du socle commun

Maîtriser le socle commun, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie d'adulte, posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société et être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'Homme ainsi que la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète.

Le socle s'acquiert progressivement de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire ; il y a une continuité pédagogique au cours de laquelle l'acquisition de chaque compétence requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences ; aucune discipline n'est écartée. Les degrés d'acquisition sont évalués individuellement au moment qui convient : valider une compétence, ce n'est ni classer les élèves, ni noter une performance.

Socle commun et compétences professionnelles des maîtres

Ainsi, la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences amène une réflexion approfondie sur les pratiques des enseignants qui entre dans le cahier des charges de la formation des maîtres, notamment dans les compétences 3 et 4 de celui-ci.

- *Compétence 3* : « le professeur a une connaissance approfondie et élargie de sa ou de ses disciplines et une maîtrise des questions inscrites au programme. Il connaît les composantes du socle commun de connaissances et de compétences, les repères annuels de sa mise en œuvre, ses paliers et ses modalités d'évaluation. Il aide les élèves à acquérir les compétences exigées en veillant à la cohérence de son projet avec celui que portent les autres enseignements ».
- *Compétence 4* : « le professeur est capable de raisonner en terme de compétences, c'est à dire de déterminer les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des connaissances, des capacités et des attitudes prescrites à partir des acquis et des besoins identifiés en mettant en œuvre une progression et une programmation sur l'année et sur le cycle et une progression différenciée selon les niveaux des élèves. Il prend en compte les résultats des évaluations dans la construction d'une progression pédagogique. Il développe les approches pluridisciplinaires et transversales fondées sur les convergences et les complémentarités des disciplines ».

Annexe

Vocabulaire commun sur la composition de l'attestation du socle

Fiche 2 Le livret personnel de compétences

Le livret personnel de compétences est le recueil des attestations de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun acquises aux trois paliers du socle commun.

Les 3 paliers du socle

L'acquisition des compétences du socle commun est progressive. Des paliers intermédiaires, adaptés aux rythmes d'apprentissage définis par les cycles, sont déterminés dans la maîtrise du socle. Les compétences acquises et validées sont renseignées dans les attestations de maîtrise des compétences du socle commun à trois moments de la scolarité :

- en fin de CE1 pour le palier 1 du socle
- en fin de CM2 pour le palier 2 du socle
- en fin de 3ème ou en fin de scolarité obligatoire pour le palier 3 du socle.

Statut et utilisation des attestations

> L'attestation est un outil institutionnel de recueil des validations des compétences du socle commun. Elle doit être un « collecteur des réussites des élèves ».

L'attestation ne constitue pas en tant que tel un outil utilisable pour la formation des élèves mais doit aider à leur orientation active en fonction des acquis avérés et donc validés.

À l'école primaire, le livret personnel de compétences est une partie du livret scolaire. Il est renseigné en C.E.1 et en C.M.2. À chaque palier, les résultats de l'élève sont transmis à sa famille et à la fin du CM2, le livret est transmis au responsable légal et au collège.

Au collège, le livret personnel de compétences est renseigné au palier 3 au plus tard en fin de troisième. Le renseignement du livret est collégial et nécessite un travail commun pour les professeurs de l'équipe pédagogique en concertation avec le professeur principal et le chef d'établissement qui valide, in fine, l'attestation.

L'attestation est également un outil de communication avec les parents ; il s'agit de rendre compte aux familles, des acquis des élèves concernant certaines compétences, à certaines étapes de la scolarité, sous une forme normalisée (cf. fiche n°13 : la communication en direction des familles). Des attestations intermédiaires sont remises à la famille chaque fois que cela est nécessaire dans le cadre du dialogue avec elles. Elles sont transmises à l'établissement scolaire d'accueil lorsque l'élève change de collège.

En fin de 3ème ou de scolarité obligatoire, l'attestation est remise au responsable légal. Elle est transmise au lycée ou au CFA, où l'élève poursuit l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun lorsqu'il ne les maîtrise pas toutes.

Enfin, en vue de l'obtention du diplôme national du brevet, lorsque le candidat ne maîtrise pas le socle commun, son attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun est remontée vers le jury du DNB en même temps que la fiche brevet (cf. fiche 3 : évaluer, valider, noter).

Les éléments du livret personnel de compétence

L'attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 3 se décline en 7 compétences comportant 26 domaines déclinés en une centaine d'items (se reporter au tableau en annexe de la fiche 1).

Le livret personnel de compétences inclut également les attestations délivrées au cours de la scolarité obligatoire :

- attestations scolaires de sécurité routière premier et second niveaux ;
- certificat "Prévention et secours civiques de niveau 1".

Ces attestations ne sont pas exigibles au DNB.

En savoir plus

Attestations palier 1, 2 et 3
http://eduscol.education.gouv.fr/soclecommun

Article D311-6 à 9 du Code de l'éducation
http://www.legifrance.gouv.fr

Fiche 3 Évaluer, valider, noter

Un parcours de formation est une suite d'apprentissages et d'évaluations, ponctués de validations intermédiaires et débouchant sur une validation finale.

Si les enseignants sont le point commun de ces différentes phases, les élèves bénéficient des apprentissages et des évaluations, alors que la validation finale rend compte à l'institution des acquis des élèves.

L'évaluation, conduite dans le cadre habituel des cours, n'est pas incompatible avec le système de notation, et peut y participer. Elle est menée par chaque enseignant de façon individuelle, mais peut aussi être menée conjointement lors d'itinéraires de découverte, de thèmes de convergence...

La validation est une opération collégiale impliquant l'équipe pédagogique au complet (enseignants, direction, vie scolaire...)

Évaluer

L'apprentissage se construit avec la mise en place de stratégies d'évaluation à trois moments clés : au début, c'est l'évaluation diagnostique, en cours, c'est l'évaluation formative et à la fin, c'est l'évaluation finale ou sommative qui participe à la validation finale.

L'évaluation est un élément majeur du processus de formation et ceci dans toutes les disciplines avec une attention particulière pour l'évaluation en cours de formation. L'évaluation doit porter sur des compétences clairement explicitées au niveau considéré comme cela se fait pour l'évaluation en langues ou celle du B2I. Il est nécessaire que l'évaluation de la maîtrise progressive du socle soit envisagée pour chaque compétence, tant à la fin de chaque cycle que pour chacun des trois paliers d'évaluation du socle (CE1, CM2, fin de scolarité obligatoire).

Les évaluations font partie des actions pédagogiques et ont plusieurs applications :

- en mettant en évidence les manques, elles permettent de mettre en place les remédiations,
- en ciblant les compétences non maîtrisées, elles permettent d'orienter les dispositifs d'aide tels que les PPRE,
- en montrant à l'élève quels sont ses points faibles, elles l'impliquent dans ses processus d'apprentissage.

L'évaluation d'une compétence doit se faire dans des situations variées afin, d'une part, de ne pas se réduire au constat d'une capacité appliquée à une situation déjà vue, et, d'autre part, de bien vérifier la maîtrise de la compétence lors de la résolution d'un problème nouveau. De plus, le plus souvent, une même compétence devra être évaluée par différents enseignants.

Pour chacune des sept compétences, une grille de référence fournit des **indications** de ce qui est évaluable. Des vade-mecum fournissent des aides pour la façon d'évaluer et s'assurer que l'évaluation porte bien sur des compétences.
Une tâche complexe, qui n'est pas un empilement de microcompétences, peut conduire à l'évaluation de plusieurs items impliqués dans la tâche, mais pas obligatoirement de tous.

Valider

Lorsque les évaluations menées dans diverses situations et/ou par divers enseignants conduisent à estimer que l'élève maîtrise la compétence, la décision de la valider peut être prise collégialement par les membres de l'équipe pédagogique concernés. Immédiate si les regards de l'équipe pédagogique convergent, elle nécessite une concertation en cas de divergence pour établir un avis commun.

La validation est un acte institutionnel, unique et définitif, compte-rendu des équipes éducatives vers l'institution de la conformité des compétences de l'élève au cadre défini par le socle commun.

Si l'évaluation des compétences égrène le parcours scolaire et si le renseignement des items peut être effectué dès que le niveau d'exigence défini par les grilles de référence est atteint, à différents moments du parcours de l'élève, selon le rythme de ses apprentissages, en revanche la validation de la compétence dans son ensemble sera effectuée à des moments légèrement en amont de la fin de chaque palier (CE1, CM2 et fin de collège).

Ainsi, il est souhaitable de dresser un bilan des compétences validées par les élèves en amont de la classe de troisième, déjà riche en obligations institutionnelles, par exemple à la fin de la quatrième ou en début de troisième. Toutefois, il faut se garder de valider trop tôt une compétence : une compétence réputée acquise le reste : elle ne peut être « dévalidée ».

Le constat d'une maîtrise insuffisante ou incomplète des compétences du socle doit provoquer l'élaboration d'un plan de remédiation pour l'élève ou les élèves concernés.

Il convient, pour valider les compétences, d'adopter les règles suivantes :

- **pour attester la maîtrise d'une compétence, on évalue la maîtrise de chacun des items qui la composent, sans exiger de l'élève qu'il les maîtrise tous ;**
- **pour attester la maîtrise du socle commun, toutes les compétences doivent être validées : aucune ne peut compenser l'autre.**

La validation du socle commun dans sa globalité doit être faite en fin de collège. Au troisième trimestre de la classe de troisième, le chef d'établissement, après avoir consulté l'équipe enseignante, atteste ou non la maîtrise globale du socle pour chacun.

Validation et diplôme national du brevet

Conformément à l'article L 332 – 6 du code de l'éducation, le diplôme national du brevet « sanctionne la formation acquise à l'issue de la scolarité suivie dans les collèges ou dans les classes de niveau équivalent situées dans d'autres établissements. Il atteste la maîtrise des connaissances et des compétences définies à l'article L. 122-1-1. » Ainsi, la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3 est devenue une composante obligatoire pour l'obtention du diplôme à compter de la session 2011 conformément à l'article 2 de l'arrêté du 9 juillet 2009.

La validation des sept compétences du socle s'effectue de manière progressive et panoramique, tandis que le DNB conserve le caractère ponctuel et partiel d'un examen. Il convient cependant de garder à l'esprit que :

- la maîtrise du socle est un élément nécessaire pour l'obtention du DNB mais ne se confond pas avec lui ;

- les épreuves écrites et orale propres au DNB, ainsi que le contrôle continu, correspondent aux exigences et aux programmes de la classe de troisième, différentes et, pour plusieurs compétences, d'un niveau supérieur à celui du palier 3 ;
- par conséquent, si l'obtention du DNB entérine la validation de la maîtrise du socle, la réciproque n'est pas vraie : la validation de la maîtrise du socle ne signifie pas obtention du DNB ;
- les épreuves de l'examen du DNB ne constituent pas un « examen de socle » et il n'est pas question d'en faire un.

Le rôle du jury du DNB

Si, au cours de sa scolarité au collège, un élève n'a pas pu maîtriser toutes les compétences du socle en dépit des PPRE et remédiations proposés, ce candidat se présente aux épreuves du DNB. En effet, lorsqu'un élève ne maîtrise pas toutes les compétences du socle, son attestation de palier 3, dressant un bilan précis des compétences acquises et non acquises, est transmise au jury avec les autres éléments d'évaluation.

C'est au vu de ces pièces que le jury apprécie s'il est néanmoins possible de lui délivrer le diplôme. La délivrance du diplôme vaut alors attestation de maîtrise du socle commun. Cette décision souveraine ne se traduit pas par une validation a posteriori des compétences qui le composent.

Évaluer et noter

L'évaluation cherche à situer l'état des acquis de l'élève par rapport aux objectifs d'apprentissage visés. L'évaluation se traduit par une valeur donnée à la production de l'élève. Pour exprimer cette valeur, différents codes peuvent être utilisés : une appréciation, une lettre, une couleur, une note.

La notation consiste à traduire une production d'élève par une note chiffrée. La note de contrôle, par exemple, résulte de la somme des points attribués à l'élève en fonction du barème fixé pour l'atteinte de chacun des objectifs d'apprentissage évalués. La notation garde sa place pour des évaluations finales et certificatives. Cependant, la valeur moyenne obtenue au final ne traduit pas les compétences acquises

Évaluation et notation sont ainsi deux notions à bien différencier entre elles et à bien différencier de la validation qui, elle, est binaire : une compétence est déclarée maîtrisée ou non.

Annexe

Évaluer et valider en quelques mots

En savoir plus

Grilles de références
http://eduscol.education.fr/soclecommun

Vademecum
Mathématiques : http://eduscol.education.fr/soclecommun
Culture scientifique et technologique : http://eduscol.education.fr/soclecommun

Fiche 4 Accomplir une tâche complexe

Évaluation des compétences dans l'accomplissement d'une tâche complexe

La tâche complexe fait partie intégrante de la notion de compétence, comme le rappelle le préambule du socle commun : « maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'École puis dans sa vie […] »

Un constat

Les résultats obtenus lors des différentes enquêtes du PISA montrent que les élèves français réussissent très correctement les tâches simples mais rencontrent des difficultés lorsqu'il s'agit d'effectuer une tâche dite « complexe » exigeant d'articuler plusieurs tâches simples non précisées, en particulier lorsque le contexte ne permet pas d'identifier le champ disciplinaire concerné ou lorsqu'il est « caché » dans un cas concret de la vie courante.

La notion de tâche complexe

Maitriser une situation complexe ne se réduit pas à la découper en une somme de tâches simples effectuées les unes après les autres sans lien apparent. Les tâches complexes permettent de motiver les élèves et de les former à gérer des situations concrètes de la vie réelle en mobilisant les connaissances, les capacités et les attitudes acquises pour en développer de nouvelles. Dans ce contexte, complexe ne veut pas dire compliqué.

Les tâches simples incitent davantage à des reproductions de procédures laissant peu d'initiative à l'élève et pouvant conduire à une évaluation de micro-compétences. Les tâches complexes apprennent aux élèves à gérer des situations qui mobilisent simultanément des connaissances, des capacités et des attitudes. Elles permettent de motiver les élèves et de mettre en place des stratégies de résolution propres à chacun.

> ***Exemples de tâches complexes :***
> *Rédiger un conte (item « Rédiger un texte bref, cohérent, construit en paragraphes, correctement ponctué, en respectant des consignes imposées : récit, description, explication, texte argumentatif, compte rendu, écrits courants ») ;*
> *Analyser une affiche de propagande (domaine « Lire et utiliser différents langages »).*

Les intérêts de travailler par tâche complexe

La complexité étant inhérente à la notion de compétence, les tâches complexes peuvent être proposées à n'importe quel moment du processus d'apprentissage. Proposée en début d'apprentissage, la tâche complexe constitue un atout important pour les élèves, et leur permet :

- de prendre davantage d'initiative en l'absence de procédures imposées ;
- de relever un défi motivant ;
- de bénéficier d'aides ciblées.

Quand on cherche à évaluer une compétence, on est conduit à envisager la mobilisation de connaissances et capacités dans des contextes variés et de complexités différentes. Contextualiser la tâche complexe présente l'avantage de susciter la curiosité des élèves. Par exemple en science, il est important d'accorder une grande attention à la situation déclenchante qui permettra d'introduire la problématique : une situation réaliste, si possible ancrée dans le quotidien, n'ayant pas un lien direct ou immédiat avec la connaissance à construire.

Pour le professeur qui doit mettre en œuvre les enseignements, c'est en même temps répondre aux caractéristiques des exigences nationales, européennes et internationales :

- transversalité : les compétences recouvrent plusieurs disciplines, elles s'exercent dans des situations variées ;
- contextualisation / décontextualisation : la compétence doit être maîtrisée et évaluée à travers des situations concrètes, les plus proches possible de celles rencontrées dans la vie réelle ;
- complexité : les tâches, les situations de mise en œuvre des compétences sont par essence complexes, requérant la mobilisation de connaissances, capacités et attitudes variées ;
- intégration : les compétences intègrent diverses facettes (capacités, attitudes, connaissances) issues de diverses disciplines.

La différenciation pédagogique et le travail par tâche complexe

Selon leur degré de maîtrise, les élèves peuvent avoir besoin d'être accompagnés pour réaliser la tâche complexe.

Des aides de différents types doivent être prévues à cet effet :

- aide à la démarche de réalisation ou de résolution ;
- apport de savoir-faire, par exemple sous la forme d'une procédure de réalisation ;
- apport de connaissances nécessaires à la résolution.

Il n'y a pas de hiérarchie entre ces types d'aide.

Les aides ne sont pas destinées à donner des réponses mais à guider les élèves dans leur réflexion, dans la mise en œuvre de capacités ou dans la mobilisation de connaissances.

Ces aides doivent être mises à disposition de l'élève en fonction des difficultés qu'il rencontre, seulement quand il en a besoin et dans l'ordre qui lui convient. Les aides ciblées permettent de respecter le rythme d'acquisition de chaque élève. L'objectif est que les élèves se détachent progressivement et volontairement des aides.

La mise en œuvre de l'évaluation dans une tâche complexe

La tâche complexe n'est ni la panacée ni une nécessité, les apprentissages passent aussi par des tâches plus simples, automatisées, d'ordre procédural, comme on « fait des gammes ».

Travailler en tâche complexe ne suppose pas que l'élève la réussisse d'emblée. Réussie ou non, en autonomie ou pas, la tâche complexe donne l'occasion d'évaluer positivement des connaissances et des capacités du socle.

Pour l'élève ayant réussi à réaliser une tâche complexe sans aide, on évalue positivement les connaissances et les capacités requises.

Pour l'élève qui a utilisé une aide, on n'évalue pas les connaissances et les capacités correspondantes mais on évalue positivement les autres qu'il a mises en œuvre sans aide.

L'enseignant pourra choisir les compétences évaluées parmi celles mises en œuvre sans toutes les évaluer.

Annexe

Deux exemples de tâche complexe

Fiche 5 Impliquer l'élève dans ses apprentissages et dans son évaluation

Le livret de compétences appartient à l'élève, il convient donc de l'impliquer afin qu'il en comprenne le fonctionnement, l'intérêt et les enjeux.

Chaque professeur, chaque acteur du système éducatif doit faire en sorte que l'élève connaisse le dispositif d'évaluation mis en place, qu'il comprenne ce qui est attendu de lui, qu'il soit associé à cette évaluation et qu'il utilise un outil de suivi de son évaluation le responsabilisant. Dans toute situation, il s'agit de s'être assuré préalablement que l'on a permis aux élèves de découvrir, d'élucider les compétences visées et de les travailler.

Implication de l'élève par la connaissance du dispositif

Une explicitation du livret personnel de compétences (sa structure, sa composition, son utilisation), ainsi que des dispositifs de mise en œuvre du socle commun propres à l'établissement (modalités d'évaluation, de validation, de concertation) est indispensable.

La communication globale sur le dispositif doit rendre lisible le cheminement des apprentissages, montrer la continuité verticale : école, collège, lycée (transmission du livret, explication des paliers, des rendez-vous, bilans, examens et attestations…), ainsi que la transversalité des apprentissages (répartition des items, suivi des évaluations, modalité de validation…).

Le conseil de classe sera l'occasion de faire le point sur les compétences acquises et/ou en voie d'acquisition. Il peut donner des indications pour ajuster le dispositif aux besoins de l'élève, par exemple sur l'organisation et les priorités à établir (cf. fiche 13 : Communication aux familles).

Implication de l'élève par la compréhension des attentes

Plusieurs disciplines étant concernées par une même compétence, une discipline étant concernée par plusieurs compétences, un travail concerté au sein de l'équipe d'enseignants permettra de s'accorder sur les attentes de chaque professeur pour un même libellé.

Chaque professeur définit les items qui feront l'objet d'une évaluation. Il peut alors, pour ses élèves, les expliciter, les reformuler et aussi préciser les critères de réussite. Ainsi, l'élève connaît clairement les attendus et identifie les tâches associées. La confrontation du bilan des compétences de l'élève et son projet de formation peut être l'occasion de lui offrir la possibilité de s'exprimer, de faire des choix, de prendre des responsabilités, de satisfaire son besoin d'autonomie.

Implication de l'élève par sa participation active à l'évaluation

« Connaître son potentiel, savoir s'auto-évaluer » est un item de la compétence 7 du palier 3. Il est souhaitable d'impliquer l'élève et de le responsabiliser en l'associant étroitement à sa propre évaluation. Il peut, pour certaines compétences, être en mesure de proposer au professeur leur validation dès lors qu'il pense en avoir la maîtrise. Il appartient ensuite à l'enseignant de les valider ou d'en reporter la validation.

Cette méthode stimule l'élève en le rendant acteur de sa formation. Par ailleurs, elle favorise l'acquisition d'un vocabulaire précis par la confrontation aux libellés des items ou à leur explicitation réalisée dans le cadre de la classe.

L'élève est invité à porter un regard critique sur ses propres savoir-faire. S'il s'est trompé, il n'est pas sanctionné par une mauvaise note, mais seulement invité à progresser jusqu'à ce que la compétence puisse être validée.

On devra, si on veut conserver ce caractère valorisant, tenir compte du fait que l'élève doit apprendre à s'auto-évaluer et considérer ses erreurs d'appréciation comme des étapes dans cet apprentissage.

Implication de l'élève par l'usage d'outils numériques

L'utilisation d'un outil numérique peut simplifier le travail de suivi de l'évaluation par l'enseignant (cf. fiche n° 14 : application nationale et applications numériques en établissement). Il est également utile à tous les acteurs de la communauté éducative (professeurs, professeurs principaux, intervenants de l'atelier relais, professeurs intervenant dans le cadre de l'accompagnement éducatif etc..) ainsi qu'aux parents mais d'abord aux élèves.

Grâce à l'outil informatique, l'état de validation des compétences peut être représenté simplement : l'élève est ainsi en mesure d'identifier ses points d'appui, les items, les domaines en voie d'acquisition et les compétences à travailler.

Ces outils valorisent le dialogue entre l'élève et l'évaluateur : il y a une relation individualisée entre l'élève et le professeur.

Fiche 6 Socle commun et parcours de découverte des métiers et des formations

« L'autonomie et l'initiative » et le parcours de découverte des métiers et des formations

La compétence 7 (autonomie et initiative) intègre la capacité à s'orienter tout au long de la vie comme une compétence-clé depuis l'adoption de la résolution du conseil des ministres de l'Union européenne du 21 novembre 2008 « mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie ». Les trois dimensions de la capacité à s'orienter tout au long de la vie y sont énoncées par :

- la découverte des métiers (connaissance des activités professionnelles, des métiers) ;
- la découverte des formations (connaissance des systèmes de formation et de certification) ;
- l'auto-évaluation et la connaissance de soi.

Par cette résolution adoptée sous la présidence française, les états membres s'accordent à inscrire dans leurs programmes d'enseignement des activités d'enseignement et d'apprentissage visant cette acquisition, de sorte que les individus soient en mesure d'anticiper les transitions, de prendre des décisions, de s'impliquer dans leur parcours.

En France, cette résolution a trouvé sa traduction dans la généralisation à la rentrée 2009 du parcours de découverte des métiers et des formations. Il concerne tous les élèves de la classe de cinquième aux classes terminales de lycées d'enseignement général et technologique et de lycée professionnel. Il a pour but de permettre à chaque élève de construire son parcours de façon la plus éclairée possible pour fonder sur des bases solides ses choix d'orientation.

Le parcours de découverte des métiers et des formations vise à :

- préparer et accompagner l'orientation tout au long de la scolarité ;
- donner du sens aux enseignements disciplinaires et aux apprentissages et faire le lien avec l'orientation pour impliquer l'élève dans ses choix ;
- créer une cohérence du parcours qui intègre les changements, les évolutions, les transitions ;
- faciliter une meilleure connaissance des métiers et des formations pour développer la compétence à s'orienter.

Il se décline à chaque niveau au travers d'activités dominantes, d'"étapes métiers" et de "temps forts" proposés par l'établissement. Il intègre le partenariat comme dimension stratégique.

Le passeport orientation formation, ouvert par chaque élève dès la classe de 5ème, l'accompagne jusqu'aux classes terminales. Il permet à l'élève d'y mentionner les activités réalisées au titre de l'enseignement civique, social, sportif ou associatif que ce soit dans le cadre scolaire ou celui de la vie de la cité ou de sa famille, de regrouper les diplômes, titres, certifications et attestations acquises dans le cadre scolaire, voire extrascolaire, et les découvertes et réflexions personnelles identifiées aux différents niveaux d'enseignement (cf. fiche 10 : livrets, passeports et autres supports).

Tous les enseignants sont impliqués dans la construction du parcours de découverte des métiers et des formations. Ils conduisent leurs élèves à établir des liens entre les métiers, les formations, leurs goûts et les choix qui en découlent. L'évaluation du domaine « Découvrir les métiers et les formations » de la compétence 7 pourra être faite à partir du passeport orientation formation.

L'acquisition des compétences du socle commun et le parcours de découverte des métiers et des formations

Toutes les activités réalisées dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations permettent de travailler l'acquisition de compétences du socle commun et pas exclusivement la compétence 7 relative à l'autonomie et à l'initiative.

Au cours de ces activités, les élèves sollicitent également des compétences transversales comme connaître les règles de la vie collective, travailler en équipe, rendre compte d'un travail individuel ou collectif...

Les liens entre le socle commun et le parcours de découverte des métiers et des formations sont explicités dans un tableau de correspondances figurant en annexe du document « 15 repères pour la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations ».

Annexes

Liens entre les activités du parcours de découverte des métiers et des formations et les compétences du socle commun
Rappel sur le parcours de découverte des métiers et des formations

En savoir plus

Circulaire de mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations :
BOEN du 17 juillet 2008

Apprendre à s'orienter tout au long de la vie : 15 Fiches Repères pour la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations.
http://eduscol.education.fr/orientation

Résolution adoptée sous présidence française le 21 novembre 2008 : « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'information et de formation tout au long de la vie » :
http://eduscol.education.fr/orientation

Fiche 7 Le livret personnel de compétences en SEGPA

L'attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun accompagne chaque élève au cours de sa scolarité en collège. L'élève de SEGPA est un élève de collège. A ce titre, il est accompagné dans ses apprentissages scolaires comme tout élève de collège.

En SEGPA, préexistaient des livrets de compétences dont l'acception est différente : il s'agit d'un recueil de réalisations qui permettent le suivi de l'acquisition progressive des compétences. Les attestations ne sont pas reconnues comme livret de compétences.

La circulaire n° 2009-060 du 24-4-2009 relative aux orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés rappelle que les élèves doivent :

- recevoir une formation qui s'inscrit dans les finalités d'ensemble du collège dont le premier objectif est l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences : « il s'agira de conduire les élèves à acquérir le plus grand nombre de **compétences du socle commun**, les acquis du collège étant destinés à être complétés au cours de la formation professionnelle » ;
- construire un **projet personnel d'orientation** ;
- être en mesure d'accéder à une formation en LP, en EREA ou en CFA conduisant à une qualification de niveau V.

Les outils de suivi en SEGPA

1. Le bilan annuel

Les enseignants vont suivre les progrès de l'élève en termes de connaissances, de compétences et d'attitudes, les évaluer, les notifier et les communiquer aux parents (et éventuellement à l'établissement d'accueil) dans un bilan annuel : « Pour chaque élève, **un bilan annuel**, s'appuyant sur les renseignements fournis par le livret … [personnel de compétences du socle commun] … ainsi que sur les résultats aux évaluations spécifiques du champ professionnel »

2. Le projet individuel de formation

Ouvert en 6ème à partir d'un diagnostic reposant sur :

- les résultats aux évaluations nationales de CM2,
- les attestations de maîtrise des connaissances et des compétences en CM2 contenues dans le livret scolaire de l'élève,
- et éventuellement des évaluations organisées dans la première quinzaine de la rentrée scolaire,

il fixe :

- la(es) priorité(s) d'apprentissage centrée(s) sur les lacunes les plus pénalisantes (lecture-écriture ; numération-calcul),
- les formes de l'action pédagogique à mettre en œuvre (stratégie engageant l'équipe ; dispositifs aide individualisée ; groupes de besoins ; coopération inter-élèves… (utilisation des 2 heures module d'aide spécifique).

Il s'enrichit chaque année du bilan annuel et de la découverte progressive des métiers et de la formation.

3. Le livret personnel de compétences en SEGPA

En SEGPA les élèves arrivent avec des compétences maîtrisées au palier 1 et au palier 2, l'objectif est de les conduire le plus loin possible dans l'acquisition des compétences du socle.

Les enseignants vont être amenés à suivre l'acquisition des compétences du socle commun au palier 2, dont l'attestation est celle utilisée en fin de CM2 ainsi qu'au palier 3 dont l'attestation est celle utilisée en fin de collège.

Pour valider les compétences au palier 2, les enseignants s'appuieront sur les niveaux d'exigence définis dans les programmes de l'école.

Pour valider les compétences au palier 3, les enseignants s'appuieront sur niveaux d'exigence définis dans les grilles de référence de palier 3.

L'acquisition des compétences du socle doit être un objectif commun à l'ensemble des enseignements généraux et professionnels.

Le certificat de formation générale et le bilan personnalisé

La préparation du C.F.G. est un élément de motivation important pour les élèves de SEGPA.

Le livret personnel de compétences atteste les connaissances et compétences acquises qui seront prises en compte pour l'attribution du C.F.G. qui constitue l'examen le plus accessible pour les élèves de 3ème de SEGPA. On ne perdra cependant pas de vue l'objectif de la maîtrise du socle commun pour tous les élèves. La maîtrise du palier 2 est nécessaire pour le C.F.G.

Pour quelques élèves, le diplôme national du brevet (D.N.B.) peut aussi être envisagé. La maîtrise du palier 3 du socle commun est nécessaire pour le D.N.B.

Comme le prévoit le décret 2005-1013 en date du 24 août 2005, un **bilan personnalisé** est proposé aux élèves qui ne maîtrisent pas ce socle commun. Ce bilan donne lieu à la délivrance d'une attestation prise en compte pour l'acquisition du CFG. Cette attestation reprendra les éléments utiles du livret personnel de compétences et sera publiée lors de la refonte des textes réglementaires sur le CFG.

Annexe

Tableau synoptique pour les SEGPA

En savoir plus

Attestations palier 1 et 2 :
http://eduscol.education.fr/soclecommun

Programmes de l'école primaire :
BOEN hors série n°3 du 19-06-2008

Circulaire n° 2009-060 du 24-4-2009 relative aux orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés (BOEN n°18 du 30 avril 2009)

Fiche 8 Le livret personnel de compétences en 3ème à module de découverte professionnelle 6 heures

Objectifs

Le lycée professionnel est directement concerné par la mise en place du livret personnel de compétences, en particulier par l'attestation de maîtrise des connaissances et des compétences de fin de **palier 3 du socle commun.**

Certains établissements accueillent en effet des élèves en classe de troisième à module de découverte professionnelle 6 heures (DP6). Les lycées professionnels accueillent par ailleurs des élèves qui souhaitent présenter le diplôme national du brevet (DNB) ainsi que d'autres élèves qui ont quitté le collège sans avoir pu valider en totalité cette attestation de fin de palier 3.

Pour ces derniers, il s'agira progressivement de combler les manques et d'arriver à la validation de l'ensemble des compétences du socle commun.

En effet, pour les élèves de troisième DP6 comme pour tous ceux qui présentent le DNB, comme le précise l'arrêté du 9 juillet 2009 sont pris en compte :

a) la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, palier 3 ;
b) la note obtenue à l'oral d'histoire des arts ;
c) les notes obtenues à l'examen du brevet ;
d) les notes de contrôle continu obtenues en cours de formation ;
e) la note de vie scolaire.

Si l'approche d'une évaluation des apprentissages par les compétences n'est pas une totale nouveauté en lycée professionnel (validation du B2i et du niveau A2 en langues vivantes pour le DNB depuis la session 2008, articulation entre enseignement général et enseignement professionnel, approche pluridisciplinaire dans le cadre d'un enseignement basé sur une démarche de projet menée en équipe…), les équipes doivent toutefois s'approprier une autre façon d'évaluer et de valider les acquisitions en termes de compétences.

Evaluer autrement en s'appuyant sur l'existant

La prise en compte de l'histoire des arts comme la mise en place de l'attestation de fin de palier 3 correspondent à une évolution des habitudes professionnelles pour développer les apprentissages et pour en évaluer les acquis. Il est nécessaire pour cela de s'appuyer sur les pratiques professionnelles déjà en place. Ainsi, la découverte professionnelle s'inscrit dans le cadre d'une pédagogie de projet qui permet aux élèves de développer des compétences et des connaissances générales tout en abordant des savoirs relatifs au monde professionnel. Une réflexion devra donc s'engager pour chacune des sept compétences du livret personnel de compétences (attestation de fin de palier 3), s'appuyant sur les grilles et outils mis à disposition sur le site Éduscol (http://eduscol.education.fr) pour recenser des situations adaptées au public accueilli permettant d'évaluer les items, les domaines et les compétences de l'attestation de fin de palier 3.

Les compétences 1 et 7 sont particulièrement adaptées à une première réflexion en équipe. En effet, la pédagogie de projet menée en équipe est particulièrement porteuse pour développer des compétences en lecture, écriture, langage oral et utilisation d'outils comme pour mobiliser des capacités et des attitudes relevant de l'autonomie et de l'initiative, le domaine « découvrir les métiers et les formations » de la compétence 7 étant au cœur du module de six heures spécifique à la 3ème DP6. En outre, la pédagogie de projet permet de mettre en œuvre « naturellement » la réalisation de tâches complexes (cf. fiche 4 : accomplir une tâche complexe)

Favoriser l'articulation enseignement général et découverte professionnelle.

Si bon nombre d'items du livret personnel de compétences relèvent de l'enseignement général avec une approche pluridisciplinaire, les enseignements de découverte professionnelle eux aussi contribuent pleinement à l'évaluation des compétences du socle commun. On pourra s'appuyer utilement sur le texte « Orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré », circulaire n° 2009-060 du 24-4-2009 dans son paragraphe II - L'acquisition du socle commun, ainsi que sur les cinq documents ressources pour les enseignements préparatoires à la formation professionnelle mis à la disposition des professeurs de lycée professionnel exerçant en SEGPA.

De même, et l'expérience acquise en lycée professionnel l'a déjà démontré, le monde de l'entreprise est également formateur. La réflexion qui doit concerner les professeurs des enseignements généraux comme des enseignements professionnels doit aussi s'élargir aux professionnels de l'entreprise.

Les compétences 6 et 7 les concernent particulièrement : à titre d'exemples, la familiarisation avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers, l'implication dans un projet individuel ou collectif, le travail en équipe, la manifestation de la curiosité, créativité, motivation…, la prise d'initiatives et de décisions (compétence 7) mais aussi la connaissance et le respect des règles de la vie collective, la compréhension de l'importance du respect mutuel et de l'acceptation des différences, la connaissance des comportements favorables à sa sécurité et de quelques notions juridiques, économiques ou budgétaires de base (compétence 6).

En savoir plus

Documents ressources pour les enseignants :
http://eduscol.education.fr/soclecommun

Fiche 9 Liaison école-collège et collège-lycée

L'acquisition des compétences du socle commun est progressive et s'effectue tout au long du parcours scolaire à l'école puis au collège, voire au lycée lorsque l'élève ne maîtrise pas toutes les compétences.

1 Liaison école - collège

A l'école, les attestations de maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun sont complétées en fin de CE1 pour le palier 1, en fin de CM2 pour le palier 2.
Ces attestations renseignées au palier 1 et au palier 2 sont des supports structurants pour la liaison école-collège. Etant très détaillées, elles apportent des éléments d'information essentiels pour la mise en place, sans délai, de l'aide et de l'accompagnement au travail nécessaires aux élèves en difficulté scolaire.

En fonction des compétences validées dans les attestations jointes au livret scolaire, les équipes pédagogiques identifient les points forts et les difficultés des élèves, et organisent la mise en place des aides nécessaires, notamment la définition des objectifs d'apprentissage prioritaires des programmes personnalisés de réussite éducative. Les compétences 1, 2 et 3 sont prioritaires dans la mise en place de ces remédiations, sans pour autant négliger la lecture des autres compétences.

Au collège, les professeurs s'appuieront sur les grilles de référence des programmes de l'école pour évaluer et valider au palier 2 les compétences non encore acquises.

2 Liaison collège - lycée

La liaison du livret personnel de compétences entre l'école et le collège se poursuit dans une dynamique tout au long de la scolarité.

Au lycée, l'élève développe, approfondit et élargit les compétences acquises à l'école et au collège dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences (maîtrise de la langue française, pratique d'une langue vivante étrangère, éléments de mathématiques et de culture scientifique et technologique, maîtrise des techniques d'information et de communication, culture humaniste, compétences sociales et civiques, autonomie et initiative…).

Lorsqu'un élève n'a pas acquis la totalité des compétences du socle commun au collège, son livret personnel de compétences est transmis à l'établissement d'accueil, lycée ou centre de formation d'apprenti, où il peut continuer à être renseigné par les enseignants et formateurs.

En matière d'orientation, la continuité entre le collège et le lycée s'inscrit dans le parcours de découverte des métiers et des formations qui concerne tous les élèves, à tous les niveaux de l'enseignement secondaire de la cinquième à la terminale des cycles des lycées. Il vise à permettre à chacun de construire son parcours personnel.

En savoir plus

Circulaire n° 2008-155 du 24-11-2008 relative à la mise en œuvre du livret scolaire à l'école (BOEN n° 45 du 27-11-2008)

Programmes de l'école primaire
BOEN hors série n°3 du 19-06-2010

Fiche 10 Livrets, passeports et autres supports

Foisonnement des supports

La démarche nouvelle par compétences a donné lieu à un foisonnement de supports d'origines variées dont l'objet est peu ou prou le même : permettre à la personne d'avoir conscience de ses compétences et de pouvoir en faire état en tant que de besoin.

1. Plusieurs supports trouvent leur origine (et leur appellation) chez **le législateur** :

- **« le livret *personnel* de compétences »** du socle commun de connaissances et de compétences trouve son origine dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, puis dans le décret du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences. Enfin le décret du 14 mai 2007 (n° 2007-860) arrête l'appellation de ce support, et son utilisation.
- **« le passeport orientation *et* formation »** est, quant à lui, issu de la loi portant « orientation et formation professionnelle tout au long de la vie » promulguée tout récemment le 24 novembre 2009 qui le prévoit, en son article 12, pour être mis à disposition de « toute personne ».Il s'agit en l'occurrence des adultes, pour lesquels cette même loi crée, en son article 4, le droit à être informés, conseillés et accompagnés en matière d'orientation professionnelle. Un décret en Conseil d'Etat doit déterminer les conditions d'utilisation de ce passeport.
- **« le livret de compétences »** : il est issu de la même loi ci-dessus, en son article 11, qui en prévoit son expérimentation dans le cadre de l'enseignement scolaire. Celle-ci vise essentiellement à déterminer dans quelle mesure les acquis non strictement académiques peuvent être valorisés à l'occasion de l'orientation des élèves. Elle doit donner lieu à un rapport devant le parlement au plus tard le 30 septembre 2012. Pour mieux le distinguer du livret personnel de compétences du socle commun, il est communément appelé « livret de compétence *expérimental* ». La circulaire parue au BOEN du 07-01-2010 vient préciser les conditions de son expérimentation qui devrait concerner une dizaine d'établissements (collèges, lycées, LP, etc.) par académie.

2. D'autres trouvent leur origine dans **une circulaire** :

- c'est le cas notamment du **« passeport orientation formation »,** créé par la circulaire du 11 juillet 2008 mettant en place le **parcours de découverte des métiers et des formations** pour tous les élèves depuis la classe de 5ème jusqu'en classe terminale des lycées. Il y est d'abord désigné sous le nom de « livret personnel de suivi ». Il trouve sa nouvelle appellation plus en rapport avec son objet par la voix du ministre Luc Chatel le 31 août 2009 et dans la réforme des lycées présentée le 13 octobre 2009.

3. D'autres relèvent **d'initiatives d'établissements publics** :

- les **« portefeuilles d'expériences et de compétences »** ou **« portfolio »** développés par les universités parfois intégrés comme support à des activités encadrées et évaluées dans le cursus.
- le **« Webclasseur »** de l'Onisep expérimenté dans un certain nombre d'établissements, initialement issu d'une démarche d'éducation à l'orientation.

En réalité, deux grandes familles de supports :

1. la famille des **attestations**

Le livret personnel de compétences du socle en relève : il est d'abord l'instrument des enseignants et du chef d'établissement pour renseigner les acquisitions constatées dans chacune des 7 compétences avant d'être remis aux parents. Le livret personnel de compétences est d'ailleurs constitué de l'ensemble des attestations de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun.

2. la famille des **portfolios** ou **classeurs**

Tous les autres supports relèvent de cette famille, avec des variations légères selon leur contexte d'utilisation : livret de compétences *expérimental*, passeport orientation formation, passeport orientation *et* formation, portefeuilles d'expériences et de compétences, Webclasseur Onisep. Tous sont entre les mains de la personne : l'élève, l'étudiant, l'adulte.

Ils lui permettent « d'enregistrer » et de « retrouver » aisément :

- des acquis personnels : diplômes, titres, certifications, attestations, preuves, etc. de domaines variés (scolaires, universitaires, professionnels, engagements divers dans la cité ou la famille, etc.) ;
- des productions ou travaux réalisées à l'occasion d'expériences ou de découvertes de métiers ou de formations.

Ils sont un support susceptible de l'aider dans son orientation aux étapes de transitions.

Vers la convergence des portfolios

L'expérimentation pour les années scolaires 2010-2011 et 2011-2012 du « livret de compétences *expérimental* » concerne un support de la famille des portfolios.

Dans les établissements expérimentateurs, le livret de compétences *expérimental* tient lieu de passeport orientation formation. Il trouve sa traduction numérique dans le webclasseur de l'ONISEP dont l'espace individuel de l'élève évoluera pour tenir compte des besoins de l'expérimentation (cf. fiche 11 : l'expérimentation du livret de compétences).

Annexe

Tableau comparatif livrets, passeports et autres supports

En savoir plus

Circulaire n° 2009-192 du 28-12-2009
BOEN n°1 du 7 janvier 2010

Passeport Orientation Formation du parcours de découverte des métiers et des formations
http://eduscol.education.fr/orientation

Fiche 11 L'expérimentation du livret de compétences

Le Président de la République a exprimé, lors de son discours pour la jeunesse du 29 septembre 2009, son souhait de voir les jeunes disposer d'un livret de compétences qui valorise leurs compétences, leurs acquis dans le champ de l'éducation formelle et informelle ainsi que leurs potentialités, leurs engagements, et qui les aide ainsi à mieux réussir leur orientation.

L'article 11 de la loi relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie (cf. annexe I) prévoit l'expérimentation d'un tel livret de compétences pour les élèves du premier et du second degré dans les établissements d'enseignement volontaires.

Cette expérimentation, décrite dans la circulaire n°2009-192 du 28-12-2009 (BOEN n° 1 du 7 janvier 2010), est conduite sous la forme d'un appel à projets organisé par le haut-commissariat à la jeunesse, en lien avec les autorités académiques.

Environ 200 établissements du second degré, publics ou privés, ainsi que des établissements de l'enseignement agricole vont expérimenter ce livret de compétences d'un nouveau type jusqu'en 2012. Cette expérimentation fait l'objet d'une évaluation dont le rapport sera remis au Parlement, au plus tard le 30 septembre 2012.

Finalité et composition du livret de compétences expérimental

Le livret de compétences expérimental est au service du jeune, élève ou apprenti de l'établissement expérimentateur. Il lui permet de valoriser ses acquis, de mieux s'auto-évaluer, et de conduire une réflexion plus éclairée sur ses choix possibles d'orientation. L'implication personnelle du jeune et celle de sa famille, sont ainsi prépondérantes pour l'efficacité de la démarche et de l'outil.

Le livret de compétences recense:

- les compétences, qu'elles soient acquises dans le cadre du système de formation initiale, au-delà des acquis disciplinaires, ou hors de ce cadre : durant les enseignements, durant les activités éducatives, durant les activités menées dans le cadre associatif ou privé, dans le milieu professionnel ;
- les réalisations, participations et engagements des jeunes ;
- les expériences de découverte du monde professionnel et de découverte des voies de formation, dans le cadre notamment du parcours de découverte des métiers et des formations, ainsi que les éléments qui concourent à la connaissance de soi et alimentent la réflexion de l'élève sur son orientation. A ce titre, dans les établissements expérimentaux et pour les élèves concernés, le livret tient lieu de passeport orientation formation prévu dans le cadre de ce parcours de découverte.

Livret de compétences expérimental et parcours de découverte des métiers et des formations

La valorisation des compétences acquises prend tout son sens dans la construction par le jeune de son parcours de formation et d'orientation, dans la perspective de son insertion professionnelle. Le livret de compétences doit permettre au jeune de dresser l'état des lieux de sa situation, de se fixer des objectifs et de se donner les moyens pour les atteindre. Il doit également permettre au jeune d'évaluer son propre parcours, de prendre conscience de ses compétences et de l'importance de les valoriser pour son orientation.

Cette démarche est donc intégrée au parcours de découverte des métiers et des formations et au volet orientation du projet de l'établissement scolaire.

Les projets menés par les établissements envisagent les modalités de la prise en compte du livret de compétences, avec l'accord de l'élève et celui de sa famille, dans les procédures d'orientation, d'affectation et d'admission.

Livret de compétences expérimental et livret personnel de compétences

Le livret expérimental se distingue du « livret personnel de compétences » destiné à la validation des trois paliers du socle commun, de deux façons :

- il recense les compétences acquises hors du cadre scolaire,
- il est construit par le jeune lui-même en liaison avec ses enseignants, ses référents des champs scolaire, associatif et du milieu professionnel, ainsi qu'avec sa famille.

Il se rapproche du passeport orientation-formation, lui aussi placé entre les mains de l'élève. Son périmètre est cependant plus large, notamment pour les compétences acquises hors du champ scolaire : il s'agit de voir en pratique comment une représentation plus globale des compétences acquises peut jouer un rôle dans la démarche d'orientation de l'élève, ainsi que dans les procédures de décision (en conseil de classe, pour l'affectation, etc.).

Annexe

Le livret de compétences expérimental en deux schémas

En savoir plus

Livret de compétences, expérimentation 2010-2012
http://eduscol.education.fr/soclecommun

Fiche 12 Le pilotage en établissement

Si la loi fixe maintenant l'obligation d'un livret personnel de compétences établi pour chaque élève selon un modèle national, il est toutefois rappelé à maintes reprises dans les textes d'application le rôle que doivent tenir les professeurs comme les responsables d'établissement, notamment dans l'exigence d'évaluation des acquisitions des élèves.

Le pilotage qui devra être assuré dans chaque établissement concerné est donc essentiel, mais, selon que l'équipe est ancienne et stable ou renouvelée en grande partie, selon qu'on aura déjà évalué les apprentissages par compétences ou non … le pilotage sera différent.

Les pistes qui suivent visent à recenser des questionnements incontournables pour faciliter ce pilotage.

Développer un état d'esprit

Introduire la notion d'évaluation et de validation du socle commun correspond à une évolution radicale des habitudes en place : repérer ce que sait un élève et non ce qu'il ne sait pas ; mobiliser des acquisitions dans des tâches complexes ; mettre à disposition des élèves et de leurs parents un outil évolutif…

C'est bien d'une innovation dont il s'agit, elle nécessite une volonté déterminée à faciliter la communication vers et entre les personnels, les élèves et les familles, basée sur l'information et la confiance.

Elle engage à accompagner les équipes pédagogiques dans leur réflexion et à faciliter leur travail.

Clarifier les objectifs

Il s'agit avant tout de se conformer à la loi qui s'applique à tous. Si cela peut suffire à mettre en action, cela ne suffit pas à convaincre…

D'autres objectifs directement liés à la réussite des élèves peuvent et doivent être présentés, commentés :

- Le socle commun doit servir tous les élèves et en particulier, garantir la maîtrise d'un ensemble de compétences pour les plus faibles. L'aide et le soutien apportés aux élèves en difficulté, les PPRE, l'accompagnement éducatif doivent y contribuer.
- Le socle commun est aussi un outil pour les équipes pédagogiques. Il aide chaque discipline, chaque enseignant à construire les enseignements et les activités proposés aux élèves.

Faire vivre le cadre institutionnel

Le socle commun ne peut pas être un objet isolé, traité pour lui-même avec comme seules finalités l'attestation de fin de palier 3 et l'intégration au DNB.

- **Le projet de l'établissement et/ou le contrat d'objectifs** y feront référence pour fixer des objectifs à atteindre au niveau de l'établissement, pour donner sens aux actions en place : soutien, aide aux devoirs, PPRE, accompagnement éducatif…
- **Le conseil pédagogique**, favorisant par définition la concertation entre enseignants, permettra l'information, la régulation et l'harmonisation.
- **Les conseils de classe** seront des moments clés pour effectuer des points d'étapes des compétences acquises et validées, et envisager les remédiations nécessaires.

Anticiper

L'attestation sera nécessaire au DNB 2011 mais n'est pas seulement l'affaire de la classe de troisième.

- Comment engager progressivement les équipes ? Comment couvrir les quatre années du collège ? Comment lier programmes et socle commun ?
- S'appuyer sur une équipe d'enseignants volontaires ou faire travailler directement et de suite l'équipe pluridisciplinaire ? Mettre en place un « coordonnateur de compétence » ?

L'attestation est remise en fin d'année de troisième mais elle ne peut pas être renseignée au troisième trimestre de cette classe.

- Comment lier évaluation dans chaque niveau et validation ? Comment la contribution de plusieurs disciplines aide-t-elle à l'acquisition d'une même compétence ? Comment chaque discipline joue-t-elle pleinement son rôle dans l'acquisition de plusieurs compétences, celle qui la concerne directement mais aussi des autres, en particulier la compétence 7 ?
- Prévoir des temps de rencontre et de concertation.

Mobiliser

Tous sont concernés, tous doivent se sentir concernés. L'équipe enseignante, toutes disciplines confondues, sans oublier les documentalistes. CPE, COP, assistants d'éducation, assistants pédagogiques… mais aussi informer, impliquer autant que possible les partenaires associatifs, notamment ceux qui seraient impliqués dans l'accompagnement éducatif, les référents des organismes et/ou des entreprises d'accueil de stagiaires.

L'information aux familles sera privilégiée.

Utiliser les ressources et les moyens

Faire connaître, diffuser et mettre à disposition les outils :

- l'application nationale numérique de certification ;
- les ressources en ligne sur EDUSCOL ;
- les outils et logiciels de suivi de l'évaluation des élèves.

Recourir aux corps d'inspection pour lancer, dynamiser, valider des démarches…

Faire appel à la formation d'équipes pour développer une culture commune. On pourra s'appuyer dans un premier temps sur une équipe restreinte de professeurs volontaires pour accompagner et développer l'évolution des pratiques pédagogiques.

Annexe

Focus sur une expérience menée dans le collège Gabriel Havez à CREIL, collège ambition réussite située en Zone urbaine sensible et en zone violence

Fiche 13 Communication vers les familles au cours de l'année scolaire

Le dialogue avec les familles, la qualité des échanges, la clarification des rôles de chacun, l'explicitation du niveau d'acquisition des compétences et la compréhension des différentes attestations officielles ponctuant les apprentissages sont des conditions essentielles à la réussite des élèves.

Les réunions d'informations générales :

La majorité des familles ne font pas forcément de différences entre les programmes disciplinaires et les compétences du socle commun de connaissances et de compétences. Même si dès le 1er degré, une information est faite aux parents, le travail par compétences déjà engagé, les paliers 1 et 2 attestés, il est primordial d'accompagner la mise en œuvre de ce dispositif au collège.

Afin de recueillir l'adhésion des parents, il est essentiel de les associer à l'acquisition du socle commun, lors de rencontres planifiées qui permettront d'expliciter, éventuellement de reformuler, les compétences et connaissances attendues en fin de scolarité obligatoire et de les informer sur les nouvelles modalités pédagogiques induites.

Quand ?	Que dire ?	Quel support ?	Qui ?
Concertation avec les associations représentatives de parents d'élèves, en début d'année	Information générale sur le socle commun et ses liens avec les programmes d'enseignement, la continuité des apprentissages et la formation tout au long de la vie	Les attestations des paliers 2 et 3	Le chef d'établissement et/ou son adjoint
Réunion de rentrée : réunion de parents par niveaux, en début d'année	Information générale sur le socle et l'évaluation des compétences, l'articulation avec les programmes, l'attestation de palier 3 à renseigner dès 2010, à valider dès la session 2011 du DNB	Présentation du socle dans une brochure d'accueil et des modalités mises en place dans l'établissement pour assurer l'évaluation des compétences, présentation des outils numériques utilisés, Attestation palier 3	Le chef d'établissement et son adjoint

Quand ?	Que dire ?	Quel support ?	Qui ?
Réunion parents-professeurs, en début d'année	Information sur le travail par compétences, leur suivi à travers leur évaluation et la validation du palier 3. Insister sur l'articulation du socle avec les programmes d'enseignement à partir d'une entrée disciplinaire et d'un positionnement pluridisciplinaire.	- Récapitulatif des aides (PPRE, tutorat, soutien, AE…), - Reformulation simple des compétences, - Présentation des modalités d'évaluation des compétences et de l'organisation pédagogique mise en place.	Le professeur principal, à partir des préconisations du conseil pédagogique, des choix pédagogiques adoptés par les équipes enseignantes et de l'organisation mise en place dans l'établissement
Réunion de la commission permanente et du Conseil d'administration	Information sur l'organisation induite par la mise en place du socle, les organisations pédagogiques transdisciplinaires et les dispositifs d'aide	Modification du règlement intérieur et du projet d'établissement pour inclure les modifications induites par la mise en place de l'évaluation des compétences, sur le plan pédagogique et organisationnel	Les membres du Conseil d'administration

Les différents temps de suivi individuel des élèves :

Il ne s'agit pas de présenter seulement aux familles l'attestation de palier 3 lors des résultats du DNB. L'élève et sa famille doivent être informés régulièrement et tout au long de la scolarité obligatoire des acquis, des lacunes, de progrès et des remédiations mises en place.

L'évaluation des compétences du socle doit être formative, régulière et transparente, afin de devenir pour l'élève un élément du quotidien, complétant l'évaluation chiffrée.

De plus, rendre l'action pédagogique transparente pour les familles est nécessaire afin de rassurer les parents sur les acquis de leurs enfants, lever leurs inquiétudes ou malentendus et dissiper leurs craintes. Toutefois, il est important de l'adapter afin de la rendre compréhensible, évitant ainsi le double écueil de la simplification abusive ou, au contraire, du langage technique.

Quand ?	Que dire ?	Quel support ?	Qui ?
Conseil de classe trimestriel	Bilan pédagogique incluant un état des compétences évaluées et proposant des moyens de remédiation	Bulletin trimestriel et bulletin de suivi de compétences	Le chef d'établissement ou son adjoint, le professeur principal, l'équipe enseignante, le CPE, et tous les membres de l'établissement susceptibles d'évaluer positivement l'acquisition de compétences
Réunion parents-professeurs, éventuellement avec la remise des bulletins en main propre	Explicitation des résultats scolaires commentés à partir du bulletin, bilan d'étape sur les compétences déjà acquises ou évaluées positivement. A la suite de l'entretien, on peut proposer aux parents différents dispositifs d'aide pour remédier aux difficultés soulevées.	Bulletin trimestriel, bulletin de suivi des compétences de l'élève joint ou intégré au bulletin trimestriel, grilles de compétences disciplinaires et transdisciplinaires, élaborées à partir de l'attestation palier 3	Le professeur principal, les enseignants
Rendez-vous ponctuel demandé par des parents ou par l'équipe pédagogique	Etat des lieux des compétences acquises et des progrès de l'élève. Proposition d'aides spécifiques afin de renforcer les compétences acquises, consolider les résultats plus fragiles, remotiver l'élève	Récapitulatif des aides (PPRE, grilles de compétences acquises), documents utilisés en classe par les équipes pour clarifier la notion de compétence, d'évaluation et d'acquisition (grilles transdisciplinaires) et les contrats de remédiation	Le chef d'établissement ou son adjoint, le professeur principal, tous les professeurs, le CPE

Quand ?	Que dire ?	Quel support ?	Qui ?
Inscription en début ou en cours d'année	Présentation de la continuité des apprentissages à travers le livret personnel de compétences de l'élève venant d'un autre établissement.	Livret d'accueil, livret personnel de compétences	Le chef d'établissement ou son adjoint, le CPE, le professeur principal
Orientation de l'élève (à travers les entretiens d'orientation en 3ème)	Dialogue avec le jeune sur son projet personnel, compte tenu des compétences acquises et de celles qui lui restent encore à acquérir ou à développer pour une orientation choisie	Bulletin de suivi des compétences de l'élève, livret personnel de compétences	Le professeur principal, le Conseiller d'Orientation Psychologue

Les autres moyens de communication :

La mise en place d'un environnement numérisé peut faciliter la communication avec certaines familles, mais peut être un obstacle pour les familles peu familiarisée avec les TIC, ou n'y ayant pas accès facilement. Il faut donc prendre soin de maintenir l'information par les voies traditionnelles (papier, communication orale), tout en leur facilitant un accès aux informations numériques au sein de l'établissement.

1. **l'application nationale numérique** :

Outil d'enregistrement de validation de compétences, **le livret personnel de compétences** permet, selon le paramétrage souhaité par l'équipe pédagogique et le chef d'établissement, la consultation de l'état de validation des compétences acquises par les élèves et leur famille.

2. **les applications numériques locales** :

Développées au niveau de l'établissement, du département ou de l'académie et constituant une mémoire des progrès de l'élève, elles permettent de suivre les acquisitions des élèves concernant les compétences du socle, de pouvoir en établir un bilan ponctuel, de proposer des remédiations individualisées tout au long de la scolarité obligatoire. Elles permettent également la continuité pédagogique si l'élève doit changer d'établissement, et une meilleure liaison intercycle.

3. **le site Internet de l'établissement** :

L'espace numérique de l'établissement : internet ou intranet. Il peut proposer un accès réservé aux applications de validation du socle et l'accès à des espaces pédagogiques.

4. **les journées Portes Ouvertes organisées par l'établissement** :

Elles permettent de présenter les modalités d'évaluation du socle commun.

Annexe

La communication aux familles en Sciences de la Vie et de la Terre

Fiche 14 Application nationale et applications numériques en établissement

Toutes les équipes engagées dans le travail par compétences soulignent la nécessité d'un outil informatique fiable, complet et ergonomique pour gérer l'enregistrement de l'acquisition des compétences.

1- L'application numérique nationale « Livret personnel de compétences »

A la rentrée 2010, tous les établissements disposeront, via leurs serveurs académiques, d'une application numérique, appelée « Livret personnel de compétences », développée sous environnement SCONET.

Cette application permet aux équipes de renseigner la validation des compétences, aux professeurs principaux d'éditer des documents de synthèse intermédiaires pour les réunions parents-professeurs, aux chefs d'établissement d'éditer le livret pour le remettre aux familles et d'éditer les attestations lorsque l'élève n'a pas la maîtrise du socle dans le but de le remettre au jury du DNB.

Les chefs d'établissement pourront également extraire des statistiques de l'application pour leur établissement. Des statistiques locales et nationales seront obtenues à partir de cette application.

Des liens vers l'application Notanet permettront de renseigner l'application Océan pour la prise en compte du socle dans l'obtention du DNB. Il est prévu également d'interfacer OBII (successeur de GIBII) pour renseigner la compétence 4.

Par ailleurs, des interfaces pourront être développées avec les applications informatiques locales, décrites ci-dessous. Afin que ces applications puissent renseigner automatiquement l'application nationale, des spécifications seront remises aux éditeurs privés et aux développeurs académiques.

2- Les applications informatiques locales de gestion de compétences

Ces applications sont accessibles sur Internet ou depuis le réseau local de l'établissement, généralement libres, gratuites et « open source ».

Elles ont pour fonction commune une évaluation progressive de l'acquisition des items par les élèves. Cette vérification ne se faisant pas par un « examen de socle », plusieurs évaluations sont prises en compte.

Elles peuvent constituer une aide efficace pour la validation des compétences, en présentant sous différentes formes l'évolution et les acquisitions des élèves.

Dans les applications déjà en place et en cours de développement, on trouve aussi différentes fonctionnalités, comme :

- la communication avec les élèves et les familles par la voie informatique ou par l'édition de synthèses intermédiaires et de bulletins trimestriels ;
- la personnalisation des formulations d'items permettant par exemple des intitulés adaptés au niveau d'évaluation : une fonction de fusion des items permet ensuite d'estimer l'évolution de l'élève sur les différentes années de sa scolarité. La personnalisation peut s'accompagner d'un lien direct avec les intitulés de l'attestation de maîtrise des compétences du socle ;
- une aide à la préparation d'évaluation, par exemple en préparant des en-têtes signalant les capacités évaluées ;
- une proposition de notes issues des évaluations de capacités, permettant de maintenir en parallèle une évaluation chiffrée sans doubler la charge de travail.

Parmi les applications les plus utilisées, on peut citer :

- GIBIC, généralisation de GIBII à l'ensemble des compétences ;
- Scolatix (ex Mathix), plutôt pour une utilisation individuelle ;
- SACoche (de Sésamaths), plutôt pour une utilisation individuelle ;
- Osiris intégrable à un ENT académique ;
- Livret de Compétences Formatif (futur Cerise, CRDP de Poitiers).

ANNEXES

Annexe fiche 1 Vocabulaire commun sur la composition de l'attestation du socle

Compétence

Domaine : regroupement de capacités, connaissances, et/ou attitudes.

Item : un élément constitutif d'un domaine.

Compétence 1 - La maîtrise de la langue française – Palier 3
Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi.
Utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour mieux lire.
Dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu.
Comprendre un texte à partir de ses éléments explicites et des éléments implicites nécessaires.
Manifester sa compréhension de textes variés, par des moyens divers.
Reproduire un document sans erreur et avec une présentation adaptée.
Ecrire lisiblement un texte, sous la dictée ou spontanément, en respectant l'orthographe et la grammaire.
Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, en réponse à une question ou à partir de consignes données.
Utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils variés pour améliorer son texte.
Restituer un propos, rendre compte d'un travail à un public donné.
Développer un propos en public sur un sujet déterminé.
Adapter sa prise de parole à la situation de communication.
Participer à un débat, à un échange verbal.

LA COMPÉTENCE 1 EST VALIDÉE LE :

Annexe fiche 3 Évaluer et valider en quelques mots

EVALUER	VALIDER
= donner une valeur	= déclarer valide
acte pédagogique qui s'inscrit dans la relation enseignant / apprenti	acte institutionnel qui engage le validateur pour l'institution
acte répété qui ponctue les apprentissages et s'inscrit dans la pratique ordinaire de la classe (contrôles, devoirs, observations…). permet la mesure des progrès et doit servir la mise en place de remédiation	acte définitif
La valeur attribuée donne lieu à une note, une croix, une appréciation, une pastille verte, orange ou rouge…	La validation est binaire : OUI/NON
Qui évalue ? Chacun dans son enseignement, dans les activités éducatives : • Enseignant/ Documentaliste • CPE • Elève (autoévaluation)	Qui valide ? Une équipe
acte le plus souvent individuel	décision collégiale prise à partir des regards croisés des évaluateurs

Annexe fiche 4 Deux exemples de tâches complexes

1 Station d'épuration

La station d'épuration de votre ville dysfonctionne.

En temps qu'ingénieur dans un bureau d'études travaillant pour une organisation écologique indépendante, vous devrez – avec les membres de votre équipe - persuader les autorités locales de la nécessité de réparer cette station afin de préserver l'environnement (entre-autre la biodiversité) en repérant dans la chaine d'épuration des eaux, le bloc fonctionnel défaillant.

Vous rédigerez un texte présentant vos démarches et conclusions.

---

2 Barbecue

Chaque été, M. Chipo est obligé de racheter plusieurs sacs de charbon de bois pour faire des barbecues.

Mais pourquoi doit-il en racheter ? Que devient tout ce charbon ?

Après avoir écrit les hypothèses, proposer une expérience qui va permettre de les confirmer ou non.

Réaliser les expériences proposées après validation du professeur.

Répondre par écrit aux questions posées dans le texte.

Annexe fiche 6 Socle commun et parcours de découverte des métiers et des formations

Liens entre les activités du parcours de découverte des métiers et des formations et les compétences du socle commun

Toutes les activités réalisées dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations permettent de travailler l'acquisition de compétences du socle commun de connaissances et de compétences. Si la compétence 7 est la plus fréquemment concernée, les autres le sont aussi à des degrés divers.

Les tableaux ci-dessous proposent des liens entre des capacités travaillées dans le cadre de la progression pédagogique du parcours au collège et les différentes compétences définies dans le socle commun. Ce ne sont là que des exemples qui peuvent être complétés.

La colonne de gauche présente les activités proposées dans le cadre du parcours. Celle de droite reprend les items de l'annexe du décret du 11 juillet 2006. Ces tableaux sont tirés des 15 repères pour la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations, pages 38 à 40, téléchargeable sur Éduscol.

Classe de 5ème : EXPLORER pour donner envie…

Activité dominante : découverte des métiers

Parcours de découverte des métiers et des formations	Exemples de liens avec les compétences du socle commun
Découverte des métiers Décrire un métier, une organisation Raconter un parcours… Utiliser une documentation, rechercher des informations… Exprimer des qualités, des talents Expliquer une organisation… Classer des métiers dans l'environnement proche ou plus lointain. Repérer la place des technologies de l'information et de la communication. …	**Compétence 7 :** se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, **les métiers.** Savoir **prendre des initiatives** et des décisions. et selon les activités menées : <u>Compétence 1</u> Rédiger un texte bref, cohérent, construit en paragraphes, correctement ponctué, en respectant des consignes imposées : récit, description, explication, texte argumentatif, compte rendu, écrits courants (lettres…). Répondre à une question par une phrase complète <u>Compétence 4</u> Consulter des bases de données documentaires en mode simple (plein texte) . Identifier, trier et évaluer des ressources. Chercher et sélectionner l'information demandée. …
Découverte des formations Associer des disciplines scolaires à différents métiers. Décrire un parcours de formation. …	**Compétence 7 : Connaître les systèmes d'éducation**, de formation, de certification et selon les activités menées : <u>Compétence 1</u> Dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu Écrire lisiblement et correctement un texte spontanément ou sous la dictée. …

Parcours de découverte des métiers et des formations	Exemples de liens avec les compétences du socle commun
Auto-évaluation-connaissance de soi Identifier ce qui a été découvert par rapport aux idées préconçues. Exprimer ses intérêts pour un métier. …	**Compétence 7 :** Manifester curiosité, créativité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement. et selon les activités menées : <u>Compétence 1</u> Prendre la parole en public . …

Classe de 4ème : ORGANISER pour mieux comprendre…

Activité dominante : découverte des voies de formations

Parcours de découverte des métiers et des formations	Exemples de liens avec les compétences du socle commun
Découverte des métiers Situer géographiquement des entreprises, des organisations. Reconnaître le lien entre métier et formation. Identifier des notions : secteurs, contrat, statut… …	**Compétence 7 :** se familiariser avec **l'environnement économique, les entreprises**, les métiers Savoir **travailler en équipe** et selon les activités menées : <u>Compétence 5</u> Situer et connaître les grands ensembles physiques et humains, les grands types d'aménagements, les principales caractéristiques de la France et de l'Union européenne. Lire et utiliser cartes, croquis, graphiques. Identifier les enjeux du développement durable. Avoir des éléments de culture politique et économique. …
Découverte des formations Localiser des établissements de formation. Classer des établissements de formation. Sélectionner les organismes d'informations sur la formation. Décrire le contenu de certaines formations. Faire des schémas d'études. Comparer des voies de formation. Énoncer des critères d'accès aux formations. Énoncer des procédures d'admissions. …	**Compétence 7 : Connaître les systèmes d'éducation, de formation**, de certification. et selon les activités menées : <u>Compétence 1</u> Adapter le propos au destinataire et à l'effet recherché. <u>Compétence 3</u> Observer, rechercher et organiser l'information utile. <u>Compétence 4</u> Faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement. Participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles. <u>Compétence 6</u> Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences. …

Parcours de découverte des métiers et des formations	**Exemples de liens avec les compétences du socle commun**
Auto-évaluation-connaissance de soi Formuler un avis personnel sur tel métier ou telle formation… S'auto-évaluer pour identifier ses propres possibilités d'admission Savoir explorer ses centres d'intérêts, ses valeurs, et les enrichir au fil des découvertes réalisées. **…**	**Compétence 7 :** Connaître son potentiel, **savoir s'auto évaluer** S'impliquer dans un projet individuel ou collectif. et selon les activités menées : Compétence 6 Connaître et respecter les règles de la vie collective Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences. Compétence 1 Adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché). …

Classe de 3ème : Mettre en cohérence pour choisir…

Activité dominante : préparer l'après 3ème

Parcours de découverte des métiers et des formations	**Exemples de liens avec les compétences du socle commun**
Découverte des métiers Citer les métiers participant à l'élaboration d'un produit ou d'un service. Citer des métiers relatifs à un secteur à tous les niveaux de qualification. Énoncer les différences entre les tâches attendues et le travail réel. Observer et décrire l'organisation d'une entreprise, d'une association, d'une mutuelle… Identifier les enjeux et les risques de différents types d'activité.	**Compétence 7 :** se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers. et selon les activités menées : Compétence 5 Avoir des éléments de culture politique et économique. Utiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité. Comprendre les grands principes de la production et de l'échange. Comprendre la complexité du monde par une première approche des notions de contraintes et de risques. Compétence 6 Connaître quelques notions économiques et budgétaires de base.

Parcours de découverte des métiers et des formations	**Exemples de liens avec les compétences du socle commun**
Découverte des formations Décrire des parcours de professionnels. Élaborer et planifier une stratégie de recherche d'informations. Pour ses choix d'orientation connaître les conditions concrètes d'admission (procédures, capacités d'accueil) et évaluer ses chances concrètes d'accès et d'évolution (passerelles). **…**	**Compétence 7** : Envisager son orientation de façon éclairée. Connaître les systèmes d'éducation, de formation, de certification. et selon les activités menées : <u>Compétence 3</u> Raisonner, argumenter, démontrer. Présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté. Exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité. <u>Compétence 1</u> Rendre compte d'un travail individuel ou collectif (exposés, expériences, démonstrations…).
Auto-évaluation-connaissance de soi Formuler et justifier en les argumentants ses vœux d'orientation Élargir ses vœux d'orientation si nécessaire Identifier l'évolution de ses représentations Constater l'évolution de ses centres d'intérêts, de ses valeurs …	**Compétence 7 :** Être autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sectionner des informations utiles Savoir travailler en équipe Savoir prendre des initiatives et des décisions et selon les activités menées : <u>Compétence 1</u> Prendre la parole en public Prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue <u>Compétence 2</u> Établir un contact social Comprendre les points essentiels d'un message oral Présenter un projet et lire à haute voix <u>Compétence 4</u> Organiser la composition du document, prévoir sa présentation en fonction de sa destination

Annexe fiche 7 Tableau synoptique pour les SEGPA

<table>
<tr><th rowspan="2">ECOLE</th><th colspan="4">SEGPA</th><th rowspan="2">LP
EREA
CFA</th></tr>
<tr><th>6ème</th><th>5ème</th><th>4ème</th><th>3ème</th></tr>
<tr><td rowspan="4">Attestation de fin de palier 1 complète ou partielle

Attestation de fin de palier 2 complète ou partielle</td><td colspan="4">PROJET INDIVIDUEL DE FORMATION
Élaboré dès le mois de septembre en 6ème</td><td rowspan="4">Validation si besoin de l'attestation de fin de palier 3</td></tr>
<tr><td colspan="4">Évaluation par compétences en référence au socle commun de connaissances et de compétences visant à
• la validation de l'attestation de fin de palier 2 à partir des programmes du collège…
• la validation du plus grand nombre des compétences du palier 3
enrichie par des évaluations spécifiques du champ professionnel
(constituant un livret de compétences)</td></tr>
<tr><td></td><td>Découverte des métiers (5ème)</td><td>Découverte des champs professionnels (4ème)</td><td>Champs professionnels vers une formation diplômante (3ème)</td></tr>
<tr><td>Fin 6ème :
Bilan annuel</td><td>Fin 5ème :
Bilan annuel</td><td>Fin 4ème :
Bilan annuel</td><td>Fin 3ème :
Bilan personnalisé
→ Attestation d'acquisition du plus grand nombre de compétences et de connaissances (en référence aux paliers 2 et 3)
→ C.F.G. (maîtrise palier 2)
→ DNB (maîtrise palier 3) pour certains</td></tr>
</table>

Annexe fiche 10 Tableau comparatif livrets, passeports et autres supports

Famille des portfolios ou classeurs : comparaisons des définitions pour un même objet

MEN-DGESCO
Parcours de découverte des métiers et des formations
Le passeport orientation formation : http://eduscol.education.fr/orientation

Définition du passeport orientation formation

Chaque élève possède un «passeport orientation formation », qui l'accompagne de la 5ème à la terminale. Livret personnel de suivi, il rassemble toutes les recherches et travaux effectués à chaque étape du parcours de découverte des métiers et des formations.

Objectifs

Support à des activités visant l'acquisition de connaissances, de capacités et d'attitudes utiles pour s'orienter tout au long de la vie, il permet de lier à chaque fois :

- découverte des métiers ;
- découverte des formations ;
- auto-évaluation et connaissance de soi.

Il permet à l'élève :

- d'identifier les niveaux/années auxquelles se réfèrent ses découvertes et réflexions personnelles ;
- d'y mentionner les activités qu'il réalise au titre de l'engagement civique, social, sportif ou associatif, que ce soit dans le cadre scolaire ou dans celui de la vie de la cité ou de sa famille ;
- de regrouper les diplômes, titres, certifications ou attestations acquises dans le cadre scolaire, voire, s'il le souhaite, extrascolaire.

Il initie ainsi chez les élèves une démarche nouvelle qu'ils auront à poursuivre au-delà du lycée, dans l'enseignement supérieur ou la vie professionnelle.

Consultation du passeport

L'équipe pédagogique y accède et en encourage la tenue à jour. Le professeur principal peut l'utiliser lors des entretiens personnalisés d'orientation, le conseiller d'orientation-psychologue pour les entretiens d'orientation approfondis. Le passeport orientation formation est un outil d'évaluation du travail de l'élève, notamment au collège pour l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences (en particulier les 6ème et 7ème).

Les parents d'élèves, qui peuvent aussi le consulter, y trouveront une occasion de dialogue avec leur enfant.

Par contre, outil de l'élève, son passeport ne peut pas être utilisé lors de procédures d'admission ou de sélection.

Le passeport doit être numérique, à chaque fois que possible. Il peut notamment s'insérer dans les espaces numériques de travail et permettre à chaque occasion d'éditer curriculum vitae, lettres de motivation…

Le passeport orientation formation pourra s'inspirer du Webclasseur réalisé par l'Onisep.

Loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Définition de l'expérimentation du livret de compétence
Article 11

L'expérimentation d'un livret de compétences, partant de l'évaluation de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences défini à l'article L. 122-1-1 du code de l'éducation, est engagée pour les élèves des premier et second degrés, jusqu'au 31 décembre 2012, dans les établissements d'enseignement volontaires désignés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Tout ou partie des élèves de ces établissements se voient remettre un livret de compétences afin, tout au long de leur parcours, d'enregistrer les compétences acquises au titre du socle commun susmentionné, de valoriser leurs capacités, leurs aptitudes et leurs acquis dans le champ de l'éducation formelle et informelle, ainsi que leurs engagements dans des activités associatives, sportives et culturelles. Le livret retrace les expériences de découverte du monde professionnel de l'élève et ses souhaits en matière d'orientation.

L'expérimentation vise également à apprécier la manière dont il est tenu compte du livret de compétences dans les décisions d'orientation des élèves.

Lorsque l'élève entre dans la vie active, il peut, s'il le souhaite, intégrer les éléments du livret de compétences au passeport orientation et formation prévu à l'article L. 6315-2 du code du travail.

Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 30 septembre 2012, un rapport d'évaluation de la présente expérimentation.

Définition du passeport orientation et formation
Article 12

« *Art. L. 6315-2.* – Il est mis à disposition de toute personne un modèle de passeport orientation et formation qui recense :

« 1° Dans le cadre de la formation initiale, les diplômes et titres ainsi que les aptitudes, connaissances et compétences acquises, susceptibles d'aider à l'orientation ;

« 2° Dans le cadre de la formation continue :

« – tout ou partie des informations recueillies à l'occasion d'un entretien professionnel, d'un bilan de compétences ou d'un bilan d'étape professionnel ;

« – les actions de formation prescrites par l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 ;

« – les actions de formation mises en œuvre par l'employeur ou relevant de l'initiative individuelle ;

« – les expériences professionnelles acquises lors des périodes de stage ou de formation en entreprise ;

« – les qualifications obtenues ;

« – les habilitations de personnes ;

« – le ou les emplois occupés et les activités bénévoles, ainsi que les connaissances, les compétences et les aptitudes professionnelles mises en œuvre dans le cadre de ces emplois et de ces activités.

« L'employeur ne peut exiger du salarié qui répond à une offre d'embauche qu'il lui présente son passeport orientation et formation. Est illicite le fait de refuser l'embauche d'un salarié en raison de son refus ou de son impossibilité de présenter son passeport orientation et formation.

« Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités de mise en œuvre du présent article. »

LIVRETS-PASSEPORTS

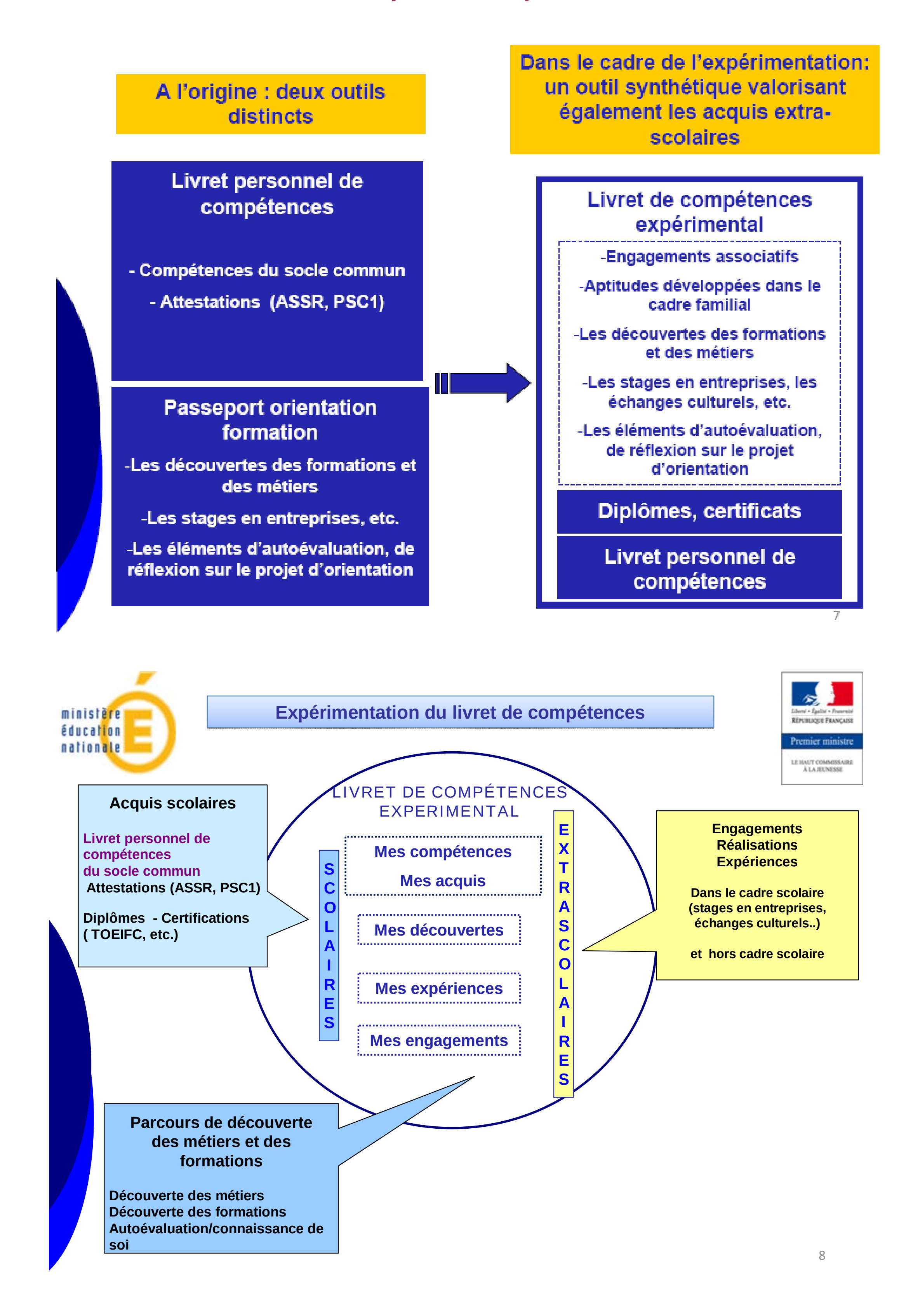
Famille des Attestations. | Famille des portfolios ou classeurs.

	Statut juridique	Public concerné	contenu	Qui le renseigne ?	Fonction	Utilisation	Observation
Livret personnel de compétences	Mise en œuvre de la loi 2005, décret du 11 juillet 2006 sur le socle commun et du 14 mai 2007 sur le livret personnel de compétences	Tous les élèves jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire	Items identifiants des connaissances, capacités et attitudes indiqués comme acquises dans les 7 compétences dont les 2 dernières sont non académiques	- Le professeur principal après concertation avec les équipes pédagogiques (CC ou autre moment approprié), – Validation globale par le chef d'établissement au CC du 3ème trimestre de 3ème	Atteste de l'acquisition du socle	Remis à la famille	- Envoyé aux recteurs par lettre en date du 13 juillet sous l'appellation « attestation » - Pourrait évoluer pour prendre en compte le PDMF et ouvrir les 6ème et 7ème aux engagements extrascolaires
Livret de compétences *expérimental*	Expérimentation prévue par *l'art. 11* de la loi OFPTLV pour produire rapport au plus tard le 30 septembre 2012	Écoles, collèges et lycées désignés par arrêté conjoint MEN-HCJ pour tout ou partie de leurs élèves	Enregistrement des compétences du socle, valorisation des capacités, aptitudes et acquis dans l'éducation formelle et informelle et valoriser les engagements socio-culturo-sportifs dans ou hors école, recueil des expériences du PDMF et des souhaits d'orientation	- L'élève pour les autres éléments (à préciser dans le cadre de l'expérimentation) - L'administration scolaire(*) ou les enseignants pour l'intégration des acquis scolaires (socle commun, diplômes, certifications, etc.) (*) automatisation prévue	- Valorise les éléments non académiques - permet de tenir compte du livret lors des décisions d'orientation (*art. 6bis*) - éléments d'appréciation pour entrer dans l'ens. supérieur (discours du PR le 13/10/09)	Objet de l'expérimentation Tient lieu de Passeport orientation formation dans les établissements et pour les élèves concernés par l'expérimentation	- A l'entrée dans la vie active, l'élève peut, s'il le souhaite, intégrer des éléments du livret dans le passeport orientation formation (*art.7* de la loi OFPTLV) - Objet très proche du passeport orientation formation (PDMF)
Passeport orientation formation (PDMF)	Initialement désigné « livret personnel de suivi » dans la circulaire de mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations du 11 juillet 2008, puis « passeport d'orientation » par le Ministre Xavier Darcos, puis « passeport orientation formation » par le Ministre Luc Chatel (conf. de presse du 31 août 2009 et réforme des lycées le 13 octobre 2009.	Tous les élèves depuis la classe de 5ème jusqu'en classe terminales des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels	- Enregistrement de données, travaux, réflexions issues des activités du parcours (étapes métiers et temps forts) sur les axes de découverte des métiers/découverte des formations/auto-évaluation connaissance de soi par niveaux/années - recueil des diplômes, attestations, certifications - mention des activités et engagements dans et hors de l'école	- L'élève - L'administration scolaire(*) ou les enseignants pour l'intégration des acquis scolaires (socle commun, diplômes, certifications, etc.) (*) automatisation prévue	- Accompagne le travail tout au long du parcours de découverte des métiers et des formations pour apprendre à s'orienter tout au long de la vie - Prépare les transitions, - Facilite l'édition de documents (CV, lettres de motivation, etc.)	- Dans et hors de la classe - Visé par les enseignants - Utilisé pour la validation du socle	- Outil pédagogique du PDMF, il favorise le dialogue élève-professeur et parent-enfant - Le support actuel proposé par l'Onisep (webclasseur) évolue pour devenir passeport orientation formation - objet très proche du « livret de compétences » ci-dessus
Passeport orientation et formation (*art. 12* de la loi OFPTLV)	loi OFPTLV, précisé par décret.	« Toute personne » (mais à priori les adultes)	Recensement des diplômes, titres et compétences acquises en formation initiale et tout au long de la vie, et les expériences personnelles et professionnelles	La personne	Aider à l'orientation et au choix de formation et d'évolution professionnelle	Selon souhait de la personne, préparation de l'entretien professionnel	Le précédent passeport formation a connu très peu de développements

Autres supports

	Statut juridique	Public concerné	contenu	Qui le renseigne ?	Fonction	Utilisation	Observation
Webclasseur Onisep	Initiative de l'établissement public en cours de déploiement en académie avec soutien DGESCO-STSI	Collégiens, lycéens	- Espace personnel de l'élève intégrant les découvertes réalisées dans le cadre du PDMF, - - ressources d'informations sur les enseignements et les professions automatiquement mises à jour, - messagerie de classe avec les professeurs et le COP (inactivé si ENT).	- L'élève gère son espace personnel, - l'équipe éducative ou la Dronisep y installent des informations	Même ambition que le passeport orientation formation (PDMF)	Idem Passeport orientation formation (PDMF) + Diffusion d'informations	En projet : son intégration au système d'information MEN en lien avec l'Onisep pour être le support national de l'expérimentation du livret de compétences intégrant le Passeport orientation formation
Portefeuille d'expériences et de compétences ou Portfolio	Initiatives d'un certain nombre d'universités pour apprendre à l'étudiant à valoriser sa formation et ses différentes expériences	Etudiants dès le L1 jusqu'au Master et plus	Description, analyse et communication des expériences et des compétences acquises par l'étudiant	L'étudiant avec l'aide de référents accompagnateurs enseignants-chercheurs, tuteurs, personnels du SCUIO, etc.	Accompagnement de l'étudiant dans sa démarche d'orientation et d'insertion professionnelle	Il s'inscrit dans le cursus universitaire et peut donner lieu à validation d'unité d'enseignement	

Annexe fiche 11 Le livret de compétences expérimental en deux schémas



Annexe fiche 12 Pilotage en établissement

Focus sur une expérience menée dans le collège Gabriel Havez à CREIL, collège ambition réussite située en Zone urbaine sensible et en zone violence.

La réflexion sur les livrets de compétences a été lancée courant 2006. Nous savions qu'une seule année scolaire ne suffirait pas. Les plus anciens professeurs étaient réticents, les plus jeunes professeurs mais confirmés étaient appelés à partir. La tâche n'était donc pas aisée dans un établissement où un tiers du corps enseignant est renouvelé chaque année. Par contre, la mise en place des Réseaux ambitions réussite avec la création de professeurs référents a été un élément facilitateur. Dans l'établissement le choix a été fait de répartir les décharges octroyées sur 5 professeurs (français, mathématiques, sciences, histoire, technologie) et non sur 4 comme il nous l'était préconisé. Ainsi presque toutes les matières étaient couvertes. Ce sont les professeurs référents souvent professeurs coordonnateurs qui ont été les maîtres d'œuvre.

Pour que les travaux aboutissent il fallait faire adhérer un grand nombre de collègues. Il fallait donc :

- convaincre
- donner les moyens
- faciliter et aider la réflexion.

1 - Convaincre :

La réflexion sur les évaluations par compétence a été lancée dans un premier temps sur le niveau sixième. Les évaluations à l'entrée en sixième n'étaient pas exploitées dans l'établissement. J'ai malgré tout programmé une réunion de concertation pour analyser les résultats, nécessaire à la mise en place des ateliers de soutien, de remédiation et des PPRE. Les professeurs ont alors exprimé le souhait de mettre en place leur propre évaluation, jugeant les évaluations nationales incomplètes, inadaptées à nos élèves de réseau ambition réussite en grandes difficultés. L'échec était trop massif, trop important pour chacun, et l'analyse des résultats ne permettait pas d'identifier les réelles difficultés de nos élèves.

Une nouvelle évaluation diagnostique a donc été élaborée puis d'autres régulièrement dans l'année. Elles permettent de construire des ateliers spécifiques répondant aux besoins repérés des élèves sur des heures alignées à l'emploi du temps.

De nouvelles évaluations en fin de période établissent l'acquisition ou non de la compétence visée par l'atelier. Toutes ces évaluations ont été construites au regard du socle commun et matière par matière.

2 - Donner les moyens :

Pour que la concertation ait lieu, il faut l'instaurer et l'inscrire à l'emploi du temps des professeurs. Si certains y participent volontiers, d'autres essaient d'y échapper surtout si elle a lieu en début ou en fin de demi-journée. La concertation a donc été créée (non rémunérée) et inscrite à l'emploi du temps des enseignants en français et en mathématiques. Le bénéfice tiré de ces travaux en commun est très vite apparu, et le même dispositif a été sollicité en langues vivantes, les enseignants d'histoire-géographie l'ayant d'eux-mêmes mis en place. Les professeurs coordonnateurs ont été chargés de la formalisation des documents.

Le conseil pédagogique réuni périodiquement a eu pour rôle d'informer, de réguler et d'harmoniser les travaux des différents groupes.

3 - Faciliter et aider à la réflexion

Des formations d'initiative locale avec des intervenants de l'équipe académique de formateurs ont ponctué et enrichi la réflexion. Le conseil pédagogique a travaillé sur les compétences interdisciplinaires. Un livret de compétences par matière a ainsi été élaboré durant l'année scolaire 2007 - 2008.

La communication avec les élèves et les parents

Le principe de l'évaluation par compétence a très vite été compris par les élèves. Par contre la communication vers les familles reste difficile. Les parents de nos élèves dans leur majorité ne maîtrisent pas le français. Les codes couleur n'ont pas facilité la compréhension des résultats.

Bilan

La même démarche a permis d'élaborer un premier livret de compétences transdisciplinaire.
Il n'a pas obtenu l'adhésion de tous et son exploitation était difficile. Il a été abandonné.
Les évaluations par compétences se sont développées. Des livrets de compétences ont ensuite été construits sur le niveau 3ème.
Tous ne la pratiquent pas encore, chaque année il faut faire adhérer les nouveaux professeurs.
L'arrivée de l'attestation de compétences en fin de troisième a permis de relancer la réflexion sur les livrets de compétence transdisciplinaires. Il permet une autre approche. Le logiciel Jade est utilisé pour exploiter les résultats aux différentes évaluations et créer des groupes de besoin. La gestion des résultats reste lourde et fastidieuse, un outil informatique avait été conçu en mathématiques pour enregistrer les résultats des élèves, mais il n'était pas satisfaisant. Les équipes réfléchissent aujourd'hui à l'utilisation de GIBIC.

Annexe fiche 13 Exemple de communication aux familles par un professeur de Sciences de la Vie et de la Terre

Vade-mecum à l'attention des familles

L'évaluation et le suivi des compétences

Qu'est-ce que c'est ?

Le programme des sciences de la vie et de la Terre a pour but de développer une culture scientifique mais aussi de maîtriser les **compétences du socle commun,** c'est à dire « l'ensemble des valeurs, des savoirs, des langages et des pratiques dont la maîtrise permet à chacun d'accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel ».

Les compétences, développées au cours des activités de classe**,** seront abordées et évaluées tout au long de l'année.

Comment ça marche ?

Il s'agit **d'évaluer les compétences** étudiées tout au long de ta scolarité au collège et de **te faire prendre conscience de ce que tu sais faire ou ne pas faire**.

Tu pourras être évalué(e) soit sur la totalité des compétences mises en œuvre dans l'activité, soit sur une compétence plus particulièrement visée sur la séquence**.**

La grille d'évaluation des compétences est intégrée au document distribué par le professeur.

Suivant les activités, le professeur évaluera ton travail ou bien tu pourras évaluer toi-même les compétences travaillées (= autoévaluation).

Le niveau d'acquisition des compétences est évalué de la manière suivante :

Niveau d'acquisition de la compétence	Niveau 1 Non acquis	Niveau 2 A renforcer	Niveau 3 Acquis	Niveau 4 Expert

Dès que tu as été évalué, tu dois recopier tes résultats dans le tableau regroupant toutes les compétences en respectant le code couleur en fonction des trimestres.

Tu pourras demander la validation de certaines compétences à l'aide du logiciel GIBIC, suivant les consignes de ton professeur.

La demande la validation des compétences scientifiques sur Gibic

Voici les consignes à suivre pour demander la validation des compétences scientifiques:

- Connecte toi sur le cartable en ligne du collège :
https://clg-laboetie77.ac-creteil.fr
- Clique sur le lien « Validation comp GiBic »
- Pour te connecter au site, utilise les identifiants suivants :

  Utilisateur : première lettre du prénom suivie du nom de famille
  (ex : pour Sacha Touille : stouille)

  Mot de passe : jour / mois de naissance (ex : pour le 3 février : 03/02)



Lorsque tu te connectes pour la première fois sur le site, tu dois changer ton mot de passe. Je te conseille fortement d'utiliser le mot de passe habituel du collège (celui du réseau, du cartable en ligne)
- Sélectionne les compétences à valider
- Enfin précise dans ton message pour chaque compétence le nom du professeur à qui tu demandes la validation.

Les objectifs de ce projet

Pour l'élève.

Lors d'une activité en classe, les compétences que tu dois mettre en œuvre pour réussir l'activité sont identifiées. Elles doivent être considérées comme **des critères réussite**.
Après l'évaluation de ton activité ou au moment de **la correction des contrôles,** tu pourras **comprendre tes erreurs** et identifier les compétences à retravailler. Des fiches méthodes sont à ta disposition à la fin de ton classeur pour te permettre d'acquérir des réflexes méthodologiques et de progresser.

Pour le professeur et les parents

Ce dispositif permet de mieux cerner les difficultés rencontrées par l'enfant et donc cibler les points à travailler pour faire le progresser.

Groupe de travail national sur la mise en place du livret personnel de compétences

Philippe ABBO	Bureau des programmes	MEN
Patricia BLOCH	Conseillère technique à la mission d'accompagnement des projets de l'inspection académique	CRETEIL
Bertrand CAVAYE	Bureau des collèges	MEN
Henri CAZABAN	Bureau de la formation continue	MEN
Françoise CHRISTOPHE	Bureau des programmes	MEN
Jacky CREPIN	IA- IPR Etablissements et vie scolaire	GRENOBLE
Marie-Claude FANTHOU	Bureau des collèges	MEN
Céline GRUNEWALD	Professeure de sciences de la vie et de la Terre	CRETEIL
Vincent GUEDE	Professeur Histoire- Géographie	BORDEAUX
Innocent GUEWOU	CPE	PARIS
Philippe HUSSENOT	Mission de suivi des systèmes d'information	MEN
Françoise LAGARDE	Bureau des écoles	MEN
André LE FUR	Directeur de SEGPA	CRETEIL
Sylvie LEPELTIER-POIRET	Principale adjointe	AIX-MARSEILLE
Annie MAMECIER	IGEN – Sciences de la vie et de la Terre	MEN
Marie-Christine MILOT	Sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation	MEN
Elisabeth MONLIBERT	Sous-directrice des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques	MEN
Hubert OUDIN	IA-IPR Lettres	REIMS
Brigitte REAUTE	Bureau des collèges	MEN
Xavier SORBE	IGEN - Mathématiques	MEN
Jean-François TAILLANDIER	Bureau orientation	MEN
Caroline TAMBAREAU	Mission de valorisation des innovations pédagogiques	MEN
Xavier TURION	Chef du service des enseignements et des formations	MEN
Ghislaine VANNOERKERKE	Principale	AMIENS
Dominique VINCENTELLI	Bureau des collèges	MEN